

**UPDATE N° 107**

JANVIER / AVRIL 2014

\* \* \*

**TABLE DES MATIERES**

<b>1. Editorial .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Instance permanente sur les questions autochtones.....</b>	<b>4</b>
Rapport sur la session de l'Instance permanente .....	4
Séance d'ouverture.....	4
Point 3 – Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente.....	5
Point 3a – Santé.....	5
Point 3b – Éducation .....	8
Point 3c – Culture .....	10
Point 4 – Débat d'une demi-journée sur l'Afrique.....	12
Point 5 – Dialogue général avec les institutions et fonds de l'ONU.....	14
Débat avec les banques multilatérales de développement.....	14
Rapports des institutions, programmes et fonds de l'ONU.....	17
Point 6 – Débat sur la conférence mondiale sur les peuples autochtones .....	19
Amérique centrale et Amérique du Sud .....	21
Amérique du Nord .....	21
Afrique .....	22
Asie et Pacifique .....	22
Europe, Russie et cercle polaire .....	22
Introduction des rapports.....	23
Point 7 – Droits de l'homme .....	24
Point 7a – Mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones .....	24
Amérique centrale et Amérique du Sud .....	25
Amérique du Nord .....	25
Asie et Pacifique .....	26
Europe, Russie et cercle polaire .....	26

Point 7b – Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones .....	26
Point 8 – Travaux futurs de l’Instance permanente.....	28
Introduction des rapports.....	28
Débat général .....	32
Table-ronde sur le programme de développement pour l’après-2015.....	33
Cérémonie de clôture .....	35
Liste des abréviations des organisations autochtones et ONG.....	36
<b>3. Divers .....</b>	<b>38</b>

## 1. EDITORIAL

Une fois n'est pas coutume, cet éditorial aborde les réflexions importantes menées actuellement au sein du Docip, qui impliquent toutes les communautés ou organisations autochtones avec lesquelles nous sommes en contact de par le monde. En effet, le Docip souhaite savoir si ses activités sont toujours adaptées aux besoins actuels ou si elles doivent être modifiées pour renforcer le travail international des peuples autochtones et améliorer leurs résultats sur le terrain. Les bailleurs de fonds du Docip lui ont également demandé de mieux mettre en évidence les résultats de ses activités dans le contexte des efforts des peuples autochtones pour améliorer leur situation au niveau local, national et régional.

Ainsi, une procédure de consultation est d'ores et déjà entamée avec des organisations autochtones régionales et nationales, procédure qui sera prolongée avec tous les délégués autochtones pendant les prochaines sessions de l'Instance permanente sur les peuples autochtones et du Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones. Soucieux de respecter tant le principe d'autodétermination des peuples autochtones que son éthique d'impartialité et de réciprocité avec ces derniers, le Docip entreprendra durant ces deux conférences des consultations larges et ouvertes, afin d'intégrer tous les points de vue dans ce processus. D'ici à la fin de l'année, les conclusions de ces consultations permettront de remodeler nos activités dans le but de renforcer notre travail de soutien à la défense des droits des peuples autochtones.

Ce numéro de l'Update résume l'ensemble des interventions de la 12<sup>e</sup> session de l'Instance permanente, qui s'est déroulée à New York du 20 au 31 mai 2013. Durant cette session, l'Instance permanente s'est penchée notamment sur la région africaine ainsi que sur les pratiques de la Banque mondiale et des autres banques multilatérales de développement, sans oublier la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (CMPA).

Concernant cette dernière, le début de l'année 2014 a connu plusieurs reculs au niveau de la participation effective des peuples autochtones durant la conférence, sous l'influence du Président de l'Assemblée Générale, John W. Ashe, d'Antigua-et-Barbuda. Cette situation entraîne de nombreux blocages dans le processus de préparation et de coordination des peuples autochtones pour la CMPA et pourrait même remettre en cause l'organisation de la conférence. Les décisions sur les modalités de participation des peuples autochtones à la CMPA évoluant de semaine en semaine, il est pour le moment impossible de prédire quelle sera la situation d'ici au 22 septembre, date du début de la conférence.

\* \* \*

## 2. INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

### 12<sup>e</sup> session, New York, 20 – 31 mai 2013

Cette 12<sup>e</sup> session a passé en revue les recommandations antérieures de l'Instance permanente concernant la santé, l'éducation et la culture. Un dialogue avec la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement régionales a mis en évidence la nécessité pour ces banques d'adopter et d'assurer la mise en œuvre de politiques de sauvegarde qui exigent le respect du principe de consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. Tout au long de la session, des membres de l'Instance permanente ont présenté de nombreuses études et rapport thématiques. La discussion sur la Conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones s'est concentrée sur la Conférence préparatoire autochtone mondiale d'Alta, alors imminente puisqu'elle s'est tenue en juin 2013, et sur la nécessité d'assurer aux peuples autochtones une participation pleine, effective, directe et sur un pied d'égalité durant les préparatifs de la Conférence mondiale, y compris la rédaction de son document final.

#### Rapport sur la session de l'Instance permanente<sup>1</sup>

##### Séance d'ouverture

**Tadodaho Sid Hill, Chef de la nation onodaga**, a expliqué qu'il perpétue une tradition onodaga selon laquelle la première consigne de toute assemblée est de se saluer avec respect et gratitude:

il a demandé à tous les présents d'unir leurs esprits respectueusement, pour réitérer leurs remerciements à la terre mère. Il a remercié toutes les choses que le créateur a apportées afin que chacun puisse marcher pacifiquement sur la terre. Il a remercié, car des vents pacifiques et doux tournent encore autour de chacun, ni trop violents ni trop forts. Il a demandé à tous les présents d'unir leurs esprits, avec grand soin et respect, en remerciant pour les vents qui soufflent, et en gardant cela dans leurs esprits. Il a dit que le créateur a séparé les choses, et donné à chacun des devoirs et pouvoirs spéciaux: les voix foudroyantes des grands-pères; le frère aîné, le soleil; la grand-mère, la lune; et les étoiles. Chacun est heureux et reconnaissant qu'ils accomplissent encore leurs devoirs.

**Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies**, a appelé à l'amélioration de la disponibilité des services de santé pour les PA dans le respect de leur identité et culture, et a exhorté l'Instance permanente sur les questions autochtones (IP) à faire de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 un succès.

L'Ambassadeur **Néstor Osorio, Président du Conseil économique et social**, a souligné le partage continu par les PA de leurs savoirs traditionnels et leurs contributions à la science, à la technologie et à l'innovation, au bénéfice de l'humanité.

**Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales**, a salué les efforts des peuples autochtones (PA) pour organiser et définir leurs positions concernant la Conférence mondiale de 2014, et a exhorté à leur pleine participation au programme de développement pour l'après-2015.

**Paul Kanyinke Sena, Président élu de l'IP**, a salué la décision de l'IP de se réunir en Afrique pour la première fois, et a attiré l'attention sur les consultations des membres de l'IP là-bas, en soulignant les mesures prises par la République du Congo en faveur de la promotion et de la protection des droits des PA.

L'Ambassadeur **Abulkalam Abdul Momen, Vice-président de l'Assemblée générale**, a cité la déclaration du Chef Oren Lyons en 2007, qui disait que « la voix des peuples autochtones commence à avoir de nouveau du poids, de l'autorité, pour la simple raison qu'ils ont toujours eu la responsabilité de l'avenir, et qu'ils ont toujours adopté un point de vue à long terme ».

---

<sup>1</sup> Ce rapport est basé sur les interventions orales et écrites présentées oralement durant la session, ainsi que sur les communiqués de presse de l'ONU. Le rapport officiel de cette session est le document de l'ONU E/C.19/2013/25.

## Membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones – 2011 à 2013

### Experts nommés par les Autochtones

Mme Anna Naykanchina (Evenk, Fédération de Russie)  
 Mme Dalee Sambo Dorough (Inuit, États-Unis d'Amérique)  
 M. Edward John (Nation Tl'azt'en, Canada)  
 Mme Myrna Cunningham Kain (Miskito, Nicaragua)  
 M. Paul Kanyinke Sena (Ogiek, Kenya)  
 M. Saul Vicente Vazquez (Zapoteco, Mexique)  
 M. Raja Devasish Roy (Taungya, Bangladesh)  
 Mme Valmaine Toki (Maori, Nouvelle Zélande)

### Experts nommés par les États

M. Alvaro Esteban Pop (Guatemala)  
 M. Andrey A. Nikiforov (Fédération de Russie)  
 M. Bertie Xavier (Guyana)  
 Mme Eva Biaudet (Finlande)  
 Mme Viktoria Tuulas (Estonie)  
 Mme Megan Davis (Australie)  
 Mme Paimanach Hasteh (Iran)  
 M. Simon William M'Viboudoulou (Congo)

### Point 3 – Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente

Le membre de l'IP **Alvaro Esteban Pop**, présentant le rapport de la réunion du groupe international d'experts sur la jeunesse autochtone [document E/C.19/2013/3], s'est fait l'écho de l'inquiétude du groupe d'experts selon laquelle les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration) ne sont pas adéquatement mis en œuvre par les États membres ou par les institutions onusiennes (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, SCDB, NCAFP, NSWALC, CHILI**). Loin d'être des victimes, les jeunes autochtones sont de courageux survivants qui triomphent parfois alors qu'ils « marchent entre deux mondes » (aussi **Tania Pariona Tarqui**). Des pratiques coloniales destructrices ont interdit les langues des PA et ont placé ceux-ci dans des pensionnats, ce qui a donné lieu à de multiples niveaux de dysfonctionnement social des communautés autochtones (aussi **Tania Pariona Tarqui, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Edward John, CHILI, MEXIQUE**). Les jeunes autochtones répondent en demandant le droit à l'identité, à la culture, et le droit de préserver leurs sites sacrés et cérémoniels (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones**).

Parlant au nom des jeunes experts qui ont participé à la réunion, **Tania Pariona Tarqui** a déploré la colonisation continue et les processus d'assimilation visant à redéfinir l'identité des PA à travers des idéologies visant spécifiquement les jeunes autochtones; elle a souligné la peur qu'ont les jeunes de la militarisation et de la présence d'industries extractives sur leurs territoires (aussi **Alvaro Esteban Pop, APIYN**). Elle s'est fait l'écho de l'appel du groupe d'experts pour favoriser une communauté intergénérationnelle, y compris la création d'espaces pour une compréhension entre générations (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**, y compris pour des espaces non-hétéro-normaux). L'IP devrait mener une étude sur la participation des jeunes autochtones aux processus décisionnels de l'IP (aussi **SMPFII**).

### Point 3a – Santé

Puisque, selon la vision du monde des PA, la santé signifie une existence harmonieuse entre les gens, l'environnement et tous les êtres, la membre de l'IP **Myrna Cunningham Kain** a souligné que la santé comporte des éléments physiques, mentaux et spirituels, et comprend la perspective tant collective qu'individuelle (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, PAGTP-2013, NSWALC**). Dans les 64 recommandations de l'IP sur la santé, cela se reflète dans l'accent mis sur le droits des PA aux pratiques médicinales traditionnelles et sur une approche interculturelle pour les politiques et programmes de santé (aussi orateurs du panel **Myriam Conejo** et **Karen Sealey, Paul Kanyinke Sena, Assemblée mondiale des peuples autochtones, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, PAGTP-2013, YM, NICARAGUA**). L'approche interculturelle, censée améliorer la communication entre les PA et les prestataires de soins de santé, comprend des éléments tels que l'attention à la vision du monde du patient, la reconnaissance des différences entre les modèles de médecine occidentale et ancestrale, et d'autres aspects, y compris la formation, et l'évaluation et la surveillance des résultats (aussi **Alvaro Esteban Pop, Myriam Conejo, UNFPA, Assemblée mondiale des peuples autochtones, Parlement autochtone du Mexique, MEXIQUE, NICARAGUA, CHILI, ÉQUATEUR**). Des

taux élevés de maladies mentales et de suicide chez les jeunes autochtones exigent plus d'études et des recommandations concrètes (aussi **Tania Pariona Tarqui, Dalee Sambo Dorough**), et la hausse des maladies non-transmissibles (MNT) parmi les populations autochtones, en particulier le diabète, exige que les recommandations existantes soient suivies (aussi **Karen Sealey, TF/AIWN, MEXIQUE**); cela comprend les liens entre la nutrition et d'autres facteurs déterminants de la santé, tels que le droit aux territoires et le droit à préserver l'accès aux aliments traditionnels (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique, Karen Sealey**), les changements dans les habitudes alimentaires et l'accès à l'eau (aussi **Assemblée mondiale des peuples autochtones**). Elle a attiré l'attention sur les recommandations de l'IP à l'UNFPA, l'UNICEF et l'OMS concernant la santé des enfants; concernant les droits de reproduction des femmes et la violence à l'égard des femmes, tant au sein du foyer que lors de conflits armés (aussi **ÉQUATEUR**); et concernant une réunion sur les effets que les conflits armés ont sur la santé des PA.

Soulignant l'engagement de l'Équateur pour intégrer l'approche interculturelle à la santé, **Myriam Conejo, Directrice du Département national de l'interculturalité et de la participation sociale du Ministère de la santé** de l'Équateur, a mis l'accent sur des protocoles pour l'accouchement, en soulignant la collaboration avec les sages-femmes traditionnelles, ainsi que les médecines alternatives et ancestrales (aussi **NICARAGUA**). Les programmes de formation sont importants pour développer les capacités interculturelles des professionnels de la santé lors de leur formation initiale, de la formation professionnelle continue et de la formation des guérisseurs ancestraux et des sages-femmes (aussi **Anna Naykanchina, UNFPA**, orateur du panel **Carlos Aleman, PARAGUAY**). Elle a également souligné le besoin général de fournir pour les services de santé du personnel formé à la prévention de la discrimination raciale (aussi **Tania Pariona Tarqui** pour les jeunes).

**AIPP** a expliqué les défis d'un projet de recherche conjoint sur la santé reproductive et sexuelle impliquant les « peuples de la mer » **moken** et **moklen** du sud de la Thaïlande, dont les conclusions indiquent un changement des rôles liés au genre, dû à un changement économique constitué par le passage des occupations traditionnelles à des modes de vie qui sont moins nomades; **AIPP** a appelé l'IP à mener d'autres études en collaboration avec des organisations de femmes autochtones afin d'évaluer leur accès aux services de santé sexuelle et reproductive, et le degré d'émancipation qu'elles reçoivent dans le cadre de la fourniture de ces services. **AIPP** a salué l'appel de l'IP en faveur d'un atelier d'experts sur les PA et la santé avec l'accent sur la santé sexuelle et reproductive, y compris les effets des toxines et des contaminants environnementaux sur la santé reproductive des femmes autochtones (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, PAGTP-2013**).

**Karen Sealey, Conseillère spéciale, Organisation panaméricaine de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OPS-OMS)**, a dit que la diminution des taux de tuberculose et de paludisme, les médicaments antirétroviraux plus sûrs, les taux d'immunisation plus élevés, et les taux de mortalité maternelle plus faibles n'ont pas bénéficié aux PA, chez qui l'exclusion et la discrimination entraînent des indicateurs de santé plus bas, y compris pour la santé mentale, en comparaison avec les populations non-autochtones (aussi **Myrna Cunningham Kain, Tania Pariona Tarqui, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, UNFPA; l'Assemblée mondiale des femmes autochtones** soulignant la tuberculose; **TF/AIWN** soulignant le diabète). L'OPS s'attaque à ces inégalités en améliorant la gestion des informations et des connaissances sur les questions de santé autochtone (aussi **Myriam Conejo**); en renforçant les capacités pour une prise de décisions basée sur des faits; en développant des alliances stratégiques avec les PA et d'autres parties prenantes stratégiques; et un processus consultatif pour élaborer un nouveau modèle qui articule les médecines traditionnelle et occidentale (**Myriam Conejo** a souligné ceci pour l'Équateur).

La membre de l'IP **Anna Naykanchina** a exhorté les États à publier leurs rapports sur le statut de santé des PA au niveau national, afin que les PA puissent y avoir accès, et a appelé à des mesures législatives pour fournir des statistiques médicales obligatoires et des rapports annuels sur la santé des PA.

La membre de l'IP **Dalee Sambo Dorough** a appelé à un système de notation qui classifierait spécifiquement les pays en fonction de leur niveau de fourniture de services aux PA, puisque ceci permettrait aux PA et à d'autres de combler le « fossé sanitaire ». **Karen Sealey** a répondu que l'OPS-OMS se concentre sur l'égalité, en travaillant spécifiquement avec les gouvernements afin de fixer des objectifs pour réduire les inégalités liées au genre et à la culture entre les PA.

Le **Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)** a indiqué que l'engagement actif des PA dans la conception des politiques et des programmes a contribué à l'accès des femmes, filles et enfants autochtones aux soins de santé sexuelle et reproductive, à la prévention du VIH et à la prévention de la violence de genre pour les personnes habitant les zones rurales et mal desservies (l'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a demandé de tels programmes). À Dalee Sambo Dorough, l'UNFPA a répondu que l'approche de santé interculturelle a contribué à intégrer les perspectives autochtones dans les modèles de santé et les systèmes de surveillance et d'évaluation, en rendant les efforts et engagements des politiques gouvernementales plus opérationnels et mesurables (aussi **Karen Sealey**).

L'**Assemblée mondiale des peuples autochtones** a condamné la destruction, par le modèle économique capitaliste, de l'environnement et des plantes médicinales des PA à cause de l'utilisation des OGM, des pesticides, des produits chimiques toxiques et d'autres contaminants environnementaux (aussi **IITC**; l'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** a demandé un rapport à ce sujet).

L'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** a appelé tous les États à s'assurer que les processus décisionnels concernant l'extraction des ressources sont conformes aux principes de la Déclaration, le consentement libre, préalable et éclairé des PA étant requis pour l'approbation de tout projet affectant leurs terres, territoires ou autres ressources (aussi **Assemblée mondiale des peuples autochtones**, **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**, **Assemblées autochtones d'Afrique** et d'**Arctique**, **PA de Cushtan**). Elle a souligné les besoins des femmes autochtones âgées; et a recommandé d'effectuer des recherches pour évaluer les effets de la migration des PA sur leur santé. Elle a plaidé en faveur d'une intégration d'une perspective culturelle dans les politiques, programmes et services en matière de santé de toutes les institutions onusiennes concernées, avec la participation pleine et effective des PA (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**, **NICARAGUA**; **TF/AIWN** pour le diabète et les MNT). Elle a réaffirmé la recommandation de l'IP selon laquelle les rôles des sages-femmes traditionnelles doivent être réévalués et promus, y compris leur rôle en tant qu'intermédiaires culturels entre les systèmes de santé et les valeurs et visions du monde des communautés autochtones. Elle a appelé à des rapports concernant les effets sur la santé des PA du changement climatique ainsi que de la chaîne du combustible nucléaire et des essais nucléaires (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**, **IITC**). Rappelant la position de l'IP contre l'aquacide, elle a recommandé une étude d'experts sur l'influence des entreprises transnationales sur les décisions des États concernant l'accès des PA à l'eau (aussi **Assemblée mondiale des peuples autochtones**); et a appelé l'IP à examiner les plateformes et processus d'engagement relatifs à l'eau entre les entreprises transnationales et les États.

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** promeut de toute urgence la sensibilité culturelle et la confidentialité en matière de VIH, d'éducation à la santé sexuelle et de soins de santé pour les deux sexes. Elle soutient le démantèlement des politiques qui perpétuent la discrimination et la violence à l'égard des PA.

L'**Assemblée des personnes autochtones handicapées** a appelé les États à prêter attention à la santé de toutes les personnes autochtones handicapées (aussi **AUSTRALIE**).

**PAGTP-2013** a appelé les États à s'assurer que les PA de zones reculées ont accès à des soins de santé adéquats (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**, **NICARAGUA**).

Alarmé par l'exportation vers le Mexique et d'autres pays de pesticides interdits par les États-Unis, **IITC** a appelé à un plein soutien au droit des PA à la protection de leur environnement, et a souligné l'obligation pour les États de garantir leur consentement libre, préalable et éclairé concernant les matières dangereuses.

**TF/AIWN** regrette le manque de données ventilées au sujet des personnes autochtones diabétiques, une épidémie liée aux niveaux croissants d'obésité, aux niveaux décroissants d'activité, et au passage des modes de vie traditionnels (basés par ex. sur la chasse et la cueillette, l'agriculture itinérante, le pastoralisme) aux modes de vie « occidentalisés ». Ils ont appelé l'OMS et l'OPS à publier une étude sur les personnes autochtones diabétiques, en particulier dans les pays en développement; et les gouvernements à établir ou consolider les programmes de santé communautaires visant à émanciper et éduquer les femmes et enfants autochtones au sujet du diabète et des MNT.

**NSWALC** a appelé le Conseil des droits de l'homme (CoDH) à établir un mandat indépendant pour un rapporteur spécial sur la santé et l'éducation autochtones.

Le **MEXIQUE** a souligné sa préoccupation concernant la prévention et la réduction de la violence à l'égard des femmes autochtones; la promotion de la santé reproductive et sexuelle dans les régions autochtones; et la sécurité alimentaire pour les pauvres.

Le **NICARAGUA** a dit que sa Constitution garantit le droit des PA à la santé, et sa ratification de la Convention 169 de l'OIT établit son obligation de fournir des soins de santé adéquats aux PA.

Le **PARAGUAY** a indiqué que les PA du pays participent à la rédaction d'une loi sur le sous-système de santé autochtone visant à garantir le droit des PA d'accéder à la santé.

Au **CHILI**, une loi a été rédigée par des organisations autochtones avec le soutien de l'OPS et du Ministère de la santé.

Afin de contribuer à combler le fossé sanitaire entre les PA et le reste de la population, le **CANADA** s'engage à permettre la participation des PA aux services de santé en tant que professionnels de la santé, collaborateurs, dirigeants et propriétaires; cela signifie qu'il faut accroître le nombre de professionnels de la santé autochtones formés, notamment au moyen de bourses.

L'**AUSTRALIE** a informé du Réseau des premiers peuples sur le handicap, un réseau unique visant à garantir que les Autochtones handicapés bénéficient pleinement du programme national d'assurance pour les handicaps.

## Documentation pour la 12<sup>e</sup> session de l'IP

### Documents présentés pour la session

Ce compte-rendu ne fait référence qu'à certains des documents présentés à la 12<sup>e</sup> session et discutés lors des débats. Tous les documents de la session ont une cote qui commence par E/C.19/2013 et sont disponibles sur le site Internet de l'IP à l'adresse suivante

<http://undesadspd.org/indigenoustr/Home/Sessions/DouziemeSession/Documents.aspx>.

### Interventions présentées oralement durant la session

Toutes les interventions écrites présentées durant la session et récoltées par le doCip sont disponibles sur notre site Internet [www.docip.org](http://www.docip.org). Choisir *Documentation en ligne* dans le menu *Centre de documentation*, puis choisir *Instances de l'ONU* et sélectionner *Permanent forum 2013*, où se trouvent les interventions par point de l'ordre du jour. La fonction *Rechercher* permet de chercher un auteur ou un contenu particulier (les *Préférences de recherche* peuvent être modifiées sous *Préférences*, pour permettre de combiner les mots-clés).

Les interventions sont disponibles dans la langue originale. Il se peut que le doCip ait des traductions non-officielles de certaines d'entre elles. Si vous êtes intéressé par une intervention écrite dans une langue que vous ne comprenez pas, merci de nous contacter (en indiquant le nom de l'auteur de l'intervention, le point de l'ordre du jour et la conférence en question). Nous chercherons si une traduction existe.

### Point 3b – Éducation

L'étude sur l'éducation, présentée par **Myrna Cunningham Kain**, a été menée au vu de l'étude [A/HRC/EMRIP/2009/2] du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA), qui atteste amplement des inégalités en matière de taux d'accès, d'abandon, de participation et de réussite scolaires entre les PA et le reste de la population, là où des données ventilées sont disponibles (aussi **SMPFII** pour les **Seneca**). L'étude de l'IP constate que là où les savoirs autochtones sont bien intégrés dans les systèmes d'éducation, les facteurs associés sont: des programmes conçus de façon centrale, culturellement diversifiés et adaptés aux situations locales; une participation concrète dans les écoles par les spécialistes communautaires en savoirs traditionnels (aussi **Tania Pariona Tarqui, Paul Kanyinke Sena, CHILI**); des écoles fondées par les PA eux-mêmes; ou l'établissement de sous-systèmes d'éducation autonomes (aussi **Assemblée autochtone d'Afrique, GUATEMALA, MEXIQUE**). Les obstacles à une formation technique et professionnelle accrue dans l'éducation bilingue sont le manque d'enseignants qualifiés, une pénurie de matériel d'enseignement dans les langues autochtones; et le fait que les étudiants ne connaissent pas leur propre langue autochtone (aussi **Edward John**, orateur du panel **Tuomas Aslak Juuso, MEXIQUE, GUATEMALA**; la **FINLANDE** pour les **Saami**).

Concernant une étude de l'UNICEF sur les migrations, à paraître, **Alvaro Esteban Pop** a souligné que bien que des statistiques ventilées pour les PA soient nécessaires à l'évaluation de la situation des PA concernant leurs droits (aussi **Karen Sealey, UNFPA, Myriam Conejo, Assemblée mondiale des femmes autochtones, ÉQUATEUR**), les pays d'Amérique latine ne collectent pas de telles données (l'**ÉQUATEUR** a dit qu'il le fait désormais, et le **PARAGUAY** met au point des outils à cette fin).

Le membre de l'IP **Edward John** s'est souvenu des anciens autochtones qui enseignaient les savoirs traditionnels liés à la survie à travers les chants de la culture aborigène, mais note que même lorsque les PA conservent leurs systèmes d'éducation traditionnels, ces systèmes ne sont généralement pas reconnus ni financés (aussi **UNICEF, RUIICAY**, oratrice du panel **Lilikala Kame'eleihiwa, AFRIQUE DU SUD**).

**Lilikala Kame'eleihiwa**, au nom de **KCHS, Université de Hawaï à Manoa**, a salué le fait que son université s'est inspirée des principes de la Déclaration pour créer un Conseil consultatif des natifs de Hawaï défendant les étudiants, et sur chaque campus un département d'études hawaïennes enseigne désormais la langue autochtone hawaïenne et la sagesse ancestrale.

**Tuomas Aslak Juuso**, de l'**Organisation finlandaise des jeunes saami**, au nom de la **FINLANDE**, regrette que bien qu'en Finlande, des crèches en langue maternelle promeuvent les langues **saami** en danger et jouent un rôle clé dans la préservation de la culture, même les autorités finlandaises ne possèdent pas une connaissance suffisante du seul PA de leur pays.

Bien que l'éducation soit reconnue comme un excellent investissement économique et de santé, **Mark Waltham**, de l'**UNICEF**, a informé que le manque d'accès des PA à des écoles adéquates est un facteur crucial de la non-réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière d'égalité de genre et d'éducation.



**Dalee Sambo Dorough** a souligné les effets, dans l'Arctique et au Congo, de l'émigration des jeunes autochtones pour suivre une éducation; il ne s'agit pas uniquement d'un problème économique, mais cela réduit les ressources pour mettre en place une éducation autochtone contrôlée par les communautés.

Étant donné que les pratiques durables d'utilisation coutumière constituent un élément fondamental des savoirs traditionnels, le **Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB)** a exhorté l'UNESCO à revoir ses lignes directrices pour rapatrier et retrouver les savoirs et obtenir la restauration des biens culturels (aussi **Assemblée autochtone d'Afrique**).

Appelant les États à aligner leurs systèmes d'éducation sur la Déclaration, l'**Assemblée mondiale des peuples autochtones** a mis l'accent sur des systèmes d'apprentissage et pédagogiques culturellement pertinents conçus, mis en œuvre et dirigés par les PA eux-mêmes (aussi **Edward John, UNICEF, Assemblée mondiale des femmes autochtones, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone d'Afrique, NCAFP, Parlement autochtone du Mexique, MEXIQUE, COLOMBIE**). Elle a appelé les États à inclure dans tous les programmes d'éducation une discussion sur la Doctrine de la Découverte et ses manifestations contemporaines, y compris la perte des terres et les politiques de retrait des enfants (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones, PA de Cuscatlan**).

L'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** a exhorté les institutions onusiennes et les autres organisations intergouvernementales concernées ainsi que les bailleurs de fonds bilatéraux à soutenir les stratégies interculturelles pour la prévention et l'éradication de la violence contre les femmes qui tiennent compte d'approches autochtones (aussi **UNITAR**). Concernant l'OMD visant à l'éducation universelle, elle a exhorté le système onusien et les autres organisations intergouvernementales à prêter attention à l'éducation interculturelle bilingue pour les PA à tous les niveaux (aussi **MEXIQUE, NICARAGUA, ÉQUATEUR, CHILI, NCAFP, NSWALC; PAGTP-2013** saluant le travail de l'UNICEF).

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a exhorté au développement d'un forum d'experts, d'éducateurs (tels que définis par les PA) et de jeunes autochtones pour partager idées, meilleures pratiques, expériences et technologies pour tous les niveaux d'éducation (aussi **RUIICAY, PAGTP-2013, NSWALC, APNQL/CEPN**).

L'**Assemblée des personnes autochtones handicapées** a regretté le manque de sensibilisation et de financement public qui entraîne la non-scolarisation d'une grande partie des enfants autochtones handicapés. Elle a appelé les États à rendre l'éducation en langue des signes disponible pour les Autochtones sourds, et à reconnaître leur contribution unique au patrimoine culturel des PA et du monde. (Le **DANEMARK/GROENLAND** ont attiré l'attention sur l'école pour enfants sourds du Groenland.)

L'**Assemblée autochtone d'Afrique** a encouragé l'utilisation d'écoles itinérantes, adaptées aux contextes sociaux et aux besoins autochtones, pour les communautés nomades et des zones rurales reculées (aussi **NAMIBIE; la FEDERATION DE RUSSIE** pour la République de Sakha).

En tant que réseau d'universités autochtones interculturelles, **RUIICAY** a déploré les tentatives du gouvernement équatorien d'assimiler les PA en contrôlant leur éducation, en promouvant un processus de néo-colonisation eurocentrique sous prétexte d'établir des normes de « qualité » fondées sur le marché dans toutes les universités du pays. Il a appelé tous les États à observer la Déclaration, au lieu d'essayer d'esquiver leurs responsabilités en prétendant qu'elle n'est pas juridiquement contraignante (aussi **APNQL/CEPN**).

**APNQL/CEPN** ont salué les mesures proposées par le Canada visant à transmettre les décisions en matière de programmes pour l'éducation des PA aux autorités locales, mais ils ont insisté sur la nécessité de financements pour l'éducation des PA afin de s'assurer qu'elle soit de qualité et culturellement pertinente (aussi **Alvaro Esteban Pop, COLOMBIE, CHILI**).

Appelant les États à mettre un terme à la privatisation des institutions éducatives, **APIYN** a exhorté les États à accroître leur soutien public à l'éducation à hauteur de 6 % de leur PIB. Tout en saluant les efforts de certains États pour promouvoir l'éducation pro-autochtone, APIYN est consterné par le manque de directives, de modules et de soutien technique et financier.

Afin d'aider les communautés autochtones à guérir, **SMPFII** a appelé l'IP à soutenir l'utilisation des cultures et des valeurs des PA comme fondement pour le développement et l'éducation; et à accroître la participation des jeunes autochtones à l'IP et aux autres mécanismes onusiens grâce à des financements sous forme de bourses et de subventions (aussi **Paul Kanyinke Sena**).

Le **MEXIQUE** a pour objectif l'inclusion sociale à travers l'amélioration du bien-être et du développement social et économique de ses PA, tout en respectant l'exercice de leurs droits.

Les PA **maya, garifuna et xinka** du **GUATEMALA** représentent environ 40 pour cent de la population nationale, mais il existe une discrimination raciale persistante dans le système éducatif du pays (aussi **ÉQUATEUR**).

Outre le fait qu'il s'agit d'un droit fondamental, l'éducation est également un moyen de consolider l'identité nationale sur la base du respect et de la diversité. Le **NICARAGUA** attire l'attention sur la revitalisation des langues et cultures **rama, ulua, et garifuna**, en collaboration avec des universités (aussi **Coordinateur résident de l'ONU au Nicaragua**).

Le **GUYANA** compile des dictionnaires et des nouvelles dans les neuf langues autochtones du Guyana, et les discussions se poursuivent sur la façon d'intégrer ces langues dans le programme scolaire secondaire, afin de contribuer à préserver le patrimoine culturel de ses 30 000 enfants autochtones en âge scolaire.

La **COLOMBIE** a fait part de son engagement pour améliorer le dialogue interculturel avec ses PA, qui sont consultés pour la première fois sur le développement, l'éducation, la culture et les structures de gouvernance, la coordination des entités étatiques et les réparations aux victimes de conflits armés.

Le **CHILI** a indiqué qu'en 2012, environ 10 000 personnes, notamment des représentants des PA **mapuche, aymara, quechua, kunza, diaguïta, yagan, kawesqar** et **rapa nui** ont participé à des ateliers de formation aux savoirs traditionnels qui se sont tenus dans 400 communautés et associations à travers le Chili.

En réponse aux recommandations de PA, notamment les **Nishnawbe Aski**, le **CANADA** a dit qu'il soutient l'émancipation des communautés de PA, pour qu'elles choisissent comment gérer et fournir l'éducation. Le Canada s'engage également à améliorer la participation économique et sociale des PA vivant dans des centres urbains.

Concernant leurs consultations de haut niveau avec des leaders tribaux autochtones, les **ÉTATS-UNIS** ont rendu compte de discussions entre les participants à ces conférences et des ministres; les États-Unis ont souligné que leur législation sur la violence à l'égard des femmes permet désormais aux PA de poursuivre en justice des auteurs non-autochtones pour des actes commis sur des terres tribales.

La **NAMIBIE** a dit que son programme de développement qui fournit des terres, des logements, du bétail, une éducation et une sensibilisation aux droits aux communautés **san, ovatue** et **ovatjimba** vise à les intégrer dans l'économie dominante, au même niveau que le reste de la population.

Puisque les langues des **Khoi, Nama** et **San** ne bénéficiaient pas d'une protection sous l'apartheid, l'**AFRIQUE DU SUD** a désormais établi un conseil linguistique et promulgué une loi visant à promouvoir les droits linguistiques des communautés multilingues.

La **FEDERATION DE RUSSIE** a rendu compte de l'école arctique internationale dans la République multiethnique des Sakha; elle a appelé l'IP à soutenir ce projet pour assurer la protection des droits de ses PA à populations réduites.

**Anna Naykanchina** a dit que tous les programmes d'éducation doivent comprendre un enseignement obligatoire des langues maternelles des PA; et la co-gestion devrait être l'une des conditions principales dans la mise en œuvre des projets d'éducation sur les territoires autochtones.

Dans ses observations finales, **Edward John** a souligné l'appel lancé aux États et aux institutions onusiennes pour qu'ils travaillent avec l'IP afin d'identifier toutes les langues autochtones dans chaque État; qu'ils collectent des données pour déterminer si ces langues sont en danger ou non; et qu'ils fournissent des informations sur les mesures prises pour assurer leur survie.

### Point 3c – Culture

Concernant l'étude sur la participation accrue des PA au processus de réduction des risques de catastrophe [document E/C.19/2013/14], la membre de l'IP **Paimanach Hasteh** a souligné que les catastrophes se produisent lorsque des dangers frappent des sociétés non préparées. L'étude a pour objectif de générer un débat qui donnera lieu à une réduction des pertes de vies et de biens. Elle a souligné l'importance de la collaboration avec des partenaires locaux à ce sujet, et d'un pouvoir décisionnel placé entre les mains des PA (**Assemblée mondiale des jeunes autochtones**).

**Anna Naykanchina** a rappelé que les régions d'élevage des rennes sont menacées, en particulier en Russie et en Mongolie (aussi **PNUE**), et les changements mèneront à une diminution de la qualité de vie des communautés éleveuses de rennes (**Assemblée autochtone de l'Arctique**).

Comme élément inextricable des identités des PA développées sur des générations, le membre de l'IP **Bertie Xavier** a souligné le rôle des savoirs traditionnels concernant le monde naturel, la santé, les technologies et les autres expressions culturelles (aussi **Anna Naykanchina, Assemblée mondiale des femmes autochtones, Assemblée autochtone d'Afrique**). La culture a été largement reconnue comme un élément clé de la réalisation des OMD (aussi **PAGTP-2013**); les recommandations de l'IP adressées aux États et aux institutions onusiennes au fil des années indiquent qu'elle est également essentielle pour la survie des PA (aussi **Anna Naykanchina, NCAFP, MEXIQUE**). Le droit des PA à conserver, contrôler, protéger et développer leur patrimoine culturel, y compris dans le domaine des arts et des sciences, ainsi que leur droit à la propriété intellectuelle y relative, sont affirmés dans la Déclaration (aussi **Myrna Cunningham Kain, Assemblée mondiale peuples autochtones, OMPI, UNESCO, SCDB, AFRIQUE DU SUD, FEDERATION DE RUSSIE, ÉQUATEUR**). L'IP a également reconnu l'importance d'identifier et de définir les questions et les besoins culturels des femmes autochtones, et de mettre en œuvre des politiques et des mécanismes pour accroître leur accès aux marchés et au capital (aussi **UNESCO, Assemblée mondiale des jeunes autochtones**). Étant donné que le rôle crucial des PA dans la production, la sauvegarde, la préservation et la recréation de leur culture n'est ni reconnu ni pris suffisamment en compte et apprécié dans les politiques pour un avenir durable, le patrimoine immatériel et les expressions culturelles des

PA sont menacés (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones**). Bertie Xavier a appelé le Comité du patrimoine mondial à revoir ses méthodes de travail et ses directives opérationnelles, afin de s'assurer que les PA soient adéquatement consultés et impliqués dans la gestion et la protection des sites du patrimoine mondial, et que leur consentement libre, préalable et éclairé soit obtenu chaque fois que des territoires des PA sont nommés et inscrits parmi ces sites (aussi **Alvaro Esteban Pop, Assemblée mondiale des femmes autochtones, IWGIA, DANEMARK/GROENLAND**, et les orateurs du panel **Philippe Kridelka, Carlos Aleman** et **Agnès Leina**).

**Agnès Leina, Directrice exécutive de ICC-K**, a souligné la façon dont les femmes autochtones utilisent les récits, les proverbes, les énigmes et les chansons pour préserver et transmettre les pratiques culturelles et les technologies et leur donner un sens. Afin d'accroître le respect qu'ont les femmes autochtones pour elles-mêmes, elle a appelé l'UNESCO à créer un système de cartes indiquant l'éventail de diversité des femmes autochtones (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones, Assemblée autochtone d'Afrique**). Elle a appelé à la reconnaissance des moyens de subsistance des éleveurs, des chasseurs-cueilleurs, et des pêcheurs comme culturellement et économiquement viables (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone d'Afrique, Joan Carling**), et a recommandé à l'ONU de désigner une Journée du patrimoine culturel mondial pour que les PA présentent leurs cultures (aussi **Assemblée autochtone d'Afrique**).

**Carlos Aleman** a rendu compte du diagnostic culturel et de la carte des ressources culturelles du NICARAGUA concernant les peuples **miskitu, sumu, mayangna, ulua, rama, garifuna** et **creole** de la Côte caraïbe, qui sont le fruit d'un vaste processus de participation avec des autorités territoriales, leaders communautaires, organisations de PA, propriétaires de certaines des ressources culturelles, et la population en général (aussi **Philippe Kridelka**).

**Philippe Kridelka**, de l'UNESCO, a rendu compte des programmes en Éthiopie et au Mozambique pour la promotion des savoirs traditionnels et autochtones et des pratiques de préservation de l'environnement; et a indiqué que la vision du monde autochtone des PA **kallawaya** en Bolivie, le chant polyphonique des pygmées **aka** d'Afrique centrale, et les épopées héroïques des **Yakut Olonkho** de la Fédération de Russie ont tous été inscrits sur la liste du patrimoine mondial culturel.

Le **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** a dit que la coopération « sud-sud » est une caractéristique centrale des activités opérationnelles de l'ONU pour le développement, en particulier dans le cadre du développement de l'après-2015.

Le **Coordinateur résident de l'ONU au Nicaragua** a dit que les savoirs culturels vivants permettent la réalisation d'activités de développement économique, culturel et social, qui permettent à leur tour la promotion d'initiatives, par exemple dans le tourisme, qui soutiennent le développement des régions (aussi **Philippe Kridelka**).

L'**UNITAR** a fait part de son appréciation pour les contributions du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones (RSPA) et de membres de l'IP à ses programmes de formation au règlement de conflits, aux niveaux international et régional.

L'**Assemblée mondiale des peuples autochtones** est consternée par l'absence de mécanismes internationaux contraignants pour remédier aux violations de leurs droits culturels (aussi **NCAFP** pour l'Australie); elle a exhorté à mettre fin à la commercialisation des savoirs, de l'identité, de la langue et des ressources autochtones sans le consentement libre, préalable et éclairé des PA (aussi **Myrna Cunningham Kain, Carlos Aleman, CHEQANP, OPDP**); elle a également recommandé la création de médias et de contenus médiatiques propres aux PA, afin d'accompagner l'évolution des cultures autochtones (aussi **MEXIQUE**).

L'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** a recommandé que le programme des langues en péril de l'UNESCO ne vise pas simplement à enregistrer, mais aussi à raviver et réintroduire les langues autochtones en péril; elle a appelé à un élargissement du programme de l'UNESCO en coopération avec les PA (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, CHEQANP**). Afin de mettre ceci en œuvre, elle a appelé les États à signer la Convention sur le patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique, NSWALC, AFRIQUE DU SUD**).

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a appelé l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et ses États membres à interdire toutes les formes d'appropriation illégitime des expressions culturelles et de la propriété intellectuelle autochtones; les PA ont le droit de pratiquer leurs savoirs traditionnels sans discrimination culturelle (aussi **Assemblée autochtone d'Afrique**).

L'**Assemblée autochtone d'Afrique** a appelé les États membres à garantir le statut officiel et constitutionnel des langues autochtones (aussi **Assemblée autochtone de l'Arctique, NSWALC**); elle a souligné le lien crucial entre la diversité culturelle et biologique (aussi **Assemblée autochtone de l'Arctique**).

L'**Assemblée autochtone du Pacifique** a exhorté le RSPA à enquêter sur le manque d'accès des Hawaïens autochtones à des zones contrôlées par l'armée pour leurs pratiques religieuses rituelles, sacrées et coutumières. Afin que les PA de l'Arctique puissent continuer à se développer comme des peuples distincts, l'**Assemblée autochtone de l'Arctique** a dit que leurs langues doivent être protégées.

Les **PA de Cuscatan**, aujourd'hui El Salvador, qui comprennent les **Nahuat-Pipil, Kakawira, Lenca et Chorti**, ont préconisé des amendements constitutionnels pour régler les questions de la situation privilégiée de l'espagnol par rapport aux langues autochtones, et de la disposition selon laquelle le patrimoine et les sites culturels des PA appartiennent à l'État.

**HC** a déploré la frontière entre le Canada et les États-Unis qui coupe la nation **mohawk** en deux, en divisant son peuple et en remettant en cause son fondement culturel en tant que PA (aussi **Assemblées mondiales des peuples et des femmes autochtones**). Conformément au principe de l'autodétermination tel qu'inscrit dans le traité Two Row Wampum, HC a appelé le Canada et les États-Unis à poursuivre leur relation de nation à nation avec les **Haudenosaunee**, en respectant leur citoyenneté et leurs documents d'identification sans le harcèlement racial, les arrestations et la confiscation des biens qui se produisent quotidiennement au port d'entrée canadien (aussi l'**Assemblée autochtone de l'Arctique** pour les PA **saami** et les **inuit**).

élé à l'établissement d'une autorité autochtone nationale pour protéger les droits culturels et de propriété intellectuelle et pour établir des normes pour une utilisation appropriée notamment, concernant les royalties, l'intégrité culturelle et l'attribution (aussi **Assemblée autochtone de l'Arctique**).

**AaidS** a appelé le gouvernement irakien à documenter la culture **assyrienne** en établissant des institutions académiques et des organisations culturelles vouées à la préservation de sa riche musique traditionnelle, de la langue araméenne et de l'artisanat et des traditions agricoles autochtones.

Le **MEXIQUE** a attiré l'attention sur la cohésion sociale de ses PA, en soulignant le rôle significatif de la gestion territoriale pour le développement.

Après des siècles d'oppression et de lutte, l'**ÉQUATEUR** soutient les pratiques économiques traditionnelles de ses PA fondées sur la réciprocité et la solidarité, avec des indicateurs pour suivre leur efficacité.

L'**AFRIQUE DU SUD** a rendu compte de son travail avec les PA **khoe, san, nama et griqua** sur la promotion et la protection de leurs droits, ainsi que d'un projet de loi pour rétablir l'intégrité et la dignité de leurs institutions de gouvernement traditionnelles.

L'**AUSTRALIE** a averti que si les derniers locuteurs des deux principales langues traditionnelles du détroit de Torres, le **kalau lagau ya** et le **meriam mir**, meurent avant qu'une stratégie claire et pratique ne soit instaurée pour conserver ces langues, le fondement de l'identité culturelle des PA **insulaires du détroit de Torres** disparaîtra.

L'**IRAQ** a mis en exergue la liberté constitutionnelle de culte et la préservation de la diversité culturelle pour tous les irakiens, comme le montre le fait que des **Assyriens** représentent le gouvernement central au sein de nombreux ministères.

La **FEDERATION DE RUSSIE** a rendu compte d'une hausse du nombre d'écoles où les langues autochtones sont enseignées; des fonds sont alloués annuellement au niveau fédéral pour publier de la littérature et des manuels d'enseignement sur les langues, la culture, l'histoire et l'art des PA du Nord.

#### Point 4 – Débat d'une demi-journée sur l'Afrique

Le Président de l'IP **Paul Kanyinke Sena** a présenté une étude sur la résilience, le savoir traditionnel et le renforcement des capacités des populations pastorales d'Afrique [document E/C.19/2013/5] et une série de recommandations, notamment un atelier sur le pastoralisme africain, les droits et l'adaptation au climat des PA; des mécanismes visant à garantir que les politiques nationales sur le pastoralisme autochtone soient conformes à la Déclaration et au rapport de 2003 de la CADHP concernant la notion d'appartenance autochtone en Afrique; la diffusion d'informations sur l'Initiative mondiale pour les zones arides de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); le fait que l'IP poursuit son engagement avec l'UNESCO sur la désignation et la gouvernance des sites du patrimoine mondial; et une plateforme inclusive pour l'adaptation et l'élaboration de politiques climatiques africaines, en prenant en compte les savoirs traditionnels.

Le membre de l'IP **Simon William M'viboudoulou** a rappelé que le PNUD, la FAO et le HCDH se sont engagés à intégrer les questions des PA dans leurs programmes; le défi qui les attend maintenant est de trouver des solutions spécifiques aux régions. Avant d'élaborer d'autres plans, un recensement général et une cartographie des PA sur le continent africain est nécessaire, ainsi qu'une base de données statistiques pour mesurer le niveau d'intégration des PA dans la vie publique (parlement, autorités locales, conseils des entreprises, etc.).

**Laurent Tengo, Conseiller juridique du Président de la République du Congo**, a déclaré que les États africains doivent reconnaître, promouvoir et protéger les droits des PA. La CADHP a créé un Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a rendu une décision judiciaire en faveur du peuple **andorois** du Kenya pour la restitution de ses terres ancestrales. L'État kenyan a accepté cette décision. D'autres faits encourageants sont notamment la participation de représentants **batwa** au parlement du Burundi; les réformes constitutionnelles au Kenya et au Cameroun; et la loi de 2011 sur les populations autochtones au Congo.

**Vital Bambanze, Président de IPACC**, a appelé les États africains et les institutions onusiennes à s'assurer que les PA sont les partenaires principaux pour la conservation et pour l'atténuation du changement climatique. Tous les plans d'action nationaux sur la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) doivent faire référence aux PA en tant que détenteurs de droits et partenaires du processus. Dans les Grands Lacs, les PA **batwa** et **bambuti**, et en Afrique de l'Ouest les PA **touareg**, sont très vulnérables. Les industries extractives forcent de nombreux PA à migrer vers des zones urbaines. Une révision systématique des codes pastoraux et des droits aux terres coutumières dans les systèmes juridiques contemporains est nécessaire. L'Union africaine et la CADHP, avec les organisations des PA et les organes des onusiens, doivent développer une proposition régionale à cette fin.

**Albert Barume, membre du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones de la CADHP**, a indiqué que les rapports de nombreux États africains à l'Examen périodique universel (EPU) s'engagent explicitement à des mesures visant à protéger les PA au niveau national et par les stratégies nationales REDD. Plusieurs pays africains ont invité le RSPA pour des missions officielles. Les pratiques des États en Afrique évoluent, sur la base de la reconnaissance du concept de « peuples autochtones » et de la réalité difficile de leurs vies en Afrique.

**Agnes Leina, représentante des femmes autochtones africaines**, a fait état des préoccupations principales des femmes et des filles pastoralistes autochtones, qui ont du retard en termes d'accès à l'éducation et de capacité à lire et à écrire, et qui ne jouissent pas de droits de propriété ou d'héritage, ni d'un accès aux services de santé (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones, Assemblée autochtone d'Afrique, IIN/WEP**). Toutes les formes de violence à l'égard des femmes pastoralistes sont très répandues, en particulier dans les zones de conflit. Les femmes doivent connaître leurs droits et ont besoin d'une émancipation économique à travers des projets d'entrepreneuriat.

**Edward John** a déclaré que les principes et les attitudes sous-jacents à la « Doctrine de la découverte » en Afrique coloniale sont encore une réalité aujourd'hui, comme au Canada, où la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a utilisé le « principe de la découverte » pour justifier le refus de droits fonciers au PA **tsilhqot'in**.

Le **Programme des Nations Unies pour le développement** (PNUD) a expliqué le travail du Programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial en Afrique. Le PNUD travaille également sur quatre sites du patrimoine mondial afin d'accroître la participation des PA et des communautés locales à leur gouvernance.

**MPIDO** et le **Fonds international du développement agricole** (FIDA) ont expliqué que le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAF), qui fournit des petites subventions à des organisations locales, a été décentralisé vers trois organisations régionales de PA, et MPIDO a été sélectionné comme co-gestionnaire en Afrique (**Myrna Cunningham Kain** a salué ce processus et appelé le FIDA à accroître les financements pour l'IPAF). Il gère actuellement 10 projets en Afrique dans 9 pays, qui contribuent à entraîner des transformations globales au sein des communautés de PA.

L'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** a appelé les gouvernements et les institutions onusiennes à mettre fin à la violence et à la discrimination à l'égard des femmes autochtones en Afrique, à les assister dans le renforcement de leurs capacités afin de garantir leur participation effective à la prise de décisions, et à consacrer des ressources budgétaires pour leur accès à la santé et à l'éducation.

L'**Assemblée autochtone d'Afrique** a insisté sur le besoin urgent de réaffirmer le rôle des femmes autochtones dans la société et d'assurer leur leadership.

Un représentant des **jeunes autochtones d'Afrique** a recommandé la création d'une Assemblée de la jeunesse d'Afrique et que les États africains mettent en œuvre les recommandations du RSPA.

**IPPCCF** a souligné qu'un problème majeur est que les gouvernements considèrent les forêts comme une propriété de l'État, bien qu'en réalité les forêts aient été conservées de façon coutumière par les PA. De nombreuses communautés sont déplacées.

**MOSOP** a noté que le troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique de 2013 constate que 28 % des maladies en Afrique sont dues à des risques environnementaux, et a mis en exergue les effets de l'industrie extractive pétrolière dans l'Ogoniland sur la santé, confirmant ainsi les résultats du rapport d'évaluation du PNUE de 2011, dont le gouvernement du Nigeria doit pleinement mettre en œuvre les recommandations.

Le **PA bubu** de l'île de Bioko a dénoncé leur génocide silencieux et a demandé le soutien du RSPA.

**OPDP** a appelé l'IP à demander à la Cour africaine d'entendre rapidement l'affaire des PA **ogiek** contre la République du Kenya, puisque des spéculateurs fonciers achètent des titres du Ministère des terres au mépris de la Cour; et que l'IP exhorte le PNUE à protéger les droits des communautés vivant dans les forêts.

**TIPHGF** a condamné les expulsions et les autres violations des droits humains des PA **barbaig, maasai, hadzabe, tatoga** et **doroba** en Tanzanie. Dans la zone de conservation de Ngorongoro, la majorité des 70 000 Autochtones sont confrontés à la famine à cause de la décision du gouvernement en 2009, sous la pression de l'UICN et de l'UNESCO, de réimposer une interdiction des cultures. L'IP devrait exhorte le gouvernement à

s'assurer que tous les investissements effectués sur les terres des PA protègent leurs droits d'accès et d'utilisation de l'eau et des pâturages, et qu'aucun plan ne soit mis en œuvre sans leur consentement libre, préalable et éclairé.

**BKC** a demandé à l'IP et à d'autres mécanismes onusiens de s'assurer de la mise en œuvre de toute urgence des recommandations de 2010 du RSPA au Botswana, et de la décision de la Haute Cour sur la réserve de chasse du Kalahari central. Plus de 20 communautés **san** sont actuellement menacées d'expulsion.

**KYWDN** a expliqué que les **San** sont les premiers habitants du sud de l'Afrique, et qu'en tant que chasseurs-cueilleurs, ils dépendent de l'accès à la terre et aux ressources naturelles. Le gouvernement d'Afrique du Sud devrait établir un comité permanent pour effectuer un suivi des questions **san** et **khoi**; et les restitutions des terres devraient se poursuivre avec un accent particulier mis sur les pratiques culturelles et liées au patrimoine.

Le **KENYA** a expliqué que la Constitution de 2010 a créé une nouvelle relation entre le gouvernement et le peuple, en particulier pour les groupes historiquement exclus. L'article 56 fait référence à la participation par des communautés marginalisées et à la nécessité d'opportunités spéciales dans les domaines de l'économie et de l'éducation.

La **TANZANIE** a exprimé des réserves concernant les revendications selon lesquelles des communautés autochtones existent dans sa juridiction. Quelques groupes minoritaires conservent leurs modes de vie traditionnels et dépendent de l'accès aux terres et aux ressources naturelles. En Tanzanie, un certificat foncier villageois est octroyé à l'ensemble de la communauté, qui est la seule entité autonome juridiquement reconnue. Dans certains cas, les chasseurs-cueilleurs ne peuvent atteindre le nombre requis par la loi pour former un village. Néanmoins, en 2011, les **Hadzabe** ont reçu un certificat foncier collectif et dans l'affaire Loliondo, le gouvernement a attribué 2 500 km<sup>2</sup> aux habitants **maasai**, dont beaucoup étaient sans terres. Récemment, des organisations de pastoralistes et de chasseurs-cueilleurs ont participé activement au processus d'élaboration de la Constitution.

Le **BOTSWANA** a expliqué que son Programme de développement des zones reculées a été mis sur pied dans les années 1970 et révisé en 2009 afin d'assister les communautés rurales, dont la majorité est **basarwa**. En 2010, un Programme d'action affirmative de 10 ans a été conçu pour promouvoir l'égalité des chances pour les communautés reculées.

L'**AUSTRALIE** considère que la crise dans la Corne de l'Afrique en 2011 a souligné l'importance de construire une sécurité à long terme pour les pastoralistes et les agro-pastoralistes dans la région. L'Australie a fourni une aide humanitaire pour soutenir la sécurité alimentaire à long terme à travers l'Afrique sub-saharienne. Au nord du Kenya, l'Australie soutient un programme, dirigé par le Royaume-Uni, de protection sociale et d'assurance pour le bétail afin d'émanciper les pastoralistes **mandera**, **wajir**, **marsabit** et **turkana**.

## Point 5 – Dialogue général avec les institutions et fonds de l'ONU

### Débat avec les banques multilatérales de développement

La membre de l'IP **Eva Biaudet** a noté que cette première discussion plénière avec les banques multilatérales de développement (BMD) a suscité un vif intérêt auprès des banques. Les politiques de sauvegarde des BMD sont importantes afin de s'assurer que les investissements «ne nuisent pas» et accroissent l'efficacité du développement. Les questions transversales et critiques pour les politiques des BMD sont le droit des PA au consentement libre, préalable et éclairé, et leurs droits coutumiers aux terres, territoires et ressources. Les approches des BMD en la matière peuvent être améliorées.

Le représentant de la **Banque mondiale** (BM), membre du PA **puruhá** d'Équateur, a indiqué que la politique de la Banque sur les PA, la politique opérationnelle 4.10 (OP 4.10), est progressiste, mais que plus peut être fait pour la mettre en œuvre. Jusqu'à mi-2014, la BM revoit toutes ses politiques de sauvegarde, y compris un examen spécifique de l'OP 4.10. Une consultation initiale des PA pour cet examen a discuté de questions émergentes, telles que les droits fonciers, les personnes handicapées, le changement climatique, les obstacles à la mise en œuvre, la vision qu'ont les PA du développement et leur participation à la planification et à la prise de décisions de la Banque concernant ses activités. La BM invite les PA à s'engager pleinement dans un dialogue transparent sur cet examen.

La **Banque asiatique de développement** (BASD) a approuvé sa déclaration de politique de sauvegardes en 2009, qui comprend des sauvegardes en matière d'environnement, de réinstallations forcées et de PA. Une série de principes politiques oriente les activités de la BASD en général, notamment la nécessité de mener des consultations significatives avec les populations concernées et d'établir le consentement libre, préalable et éclairé des PA là où ils peuvent être particulièrement vulnérables. La diffusion de ces principes est en cours. Depuis 2009, la BASD a mis en œuvre le principe du consentement libre, préalable et éclairé dans deux contextes de projet différents au Laos et au Bangladesh.

La **Société financière internationale** (SFI), la branche du secteur privé du Groupe de la BM, a publié un Cadre de durabilité en 2012, qui constitue une référence générale de performance environnementale et sociale. Le

standard de performance 7 sur les PA exige le consentement libre, préalable et éclairé dans certaines circonstances affectant les PA, à travers des négociations de bonne foi acceptées mutuellement entre le client et les PA, et la preuve d'un accord entre les parties. La SFI s'engage à poursuivre le partage d'informations avec l'IP.

La **Banque africaine de développement** (BAfD) ne dispose pas d'une politique spécifique sur les PA, mais s'engage pour la protection des droits humains, en particulier des groupes vulnérables, notamment des PA, dans le contexte de systèmes et règlements nationaux. La BAfD a organisé un forum sur les questions de développement des PA en février 2013 et a commandé une étude indépendante sur les interactions des gouvernements et des institutions financières avec les PA. La BAfD finalise également un Système de sauvegarde intégré (SSI) visant à consolider les sauvegardes actuelles. Il y aura des mesures différenciées relatives aux PA dans différentes sauvegardes opérationnelles, notamment la consultation libre, préalable et éclairée, un mécanisme de plainte au niveau des projets, et la protection des PA contre les violations qui minent les droits de propriété et aux ressources naturelles. La BAfD fait face à des défis, en particulier l'absence de définition convenue et de reconnaissance juridique des PA en Afrique. La BAfD s'engage à améliorer la participation des PA à la prise de décisions sur le développement.

La **Banque interaméricaine de développement** (BID) a dit que le développement avec identité des PA est un engagement de longue date. Depuis 2006, la politique opérationnelle obligatoire 765 fournit des sauvegardes pour empêcher les effets négatifs sur les PA, avec le genre comme question transversale. Le consentement et la consultation libres, préalables et éclairés sont des questions compliquées. Le dialogue de la BID qui est en cours avec des leaders autochtones et des spécialistes mènera à des notes d'orientation supplémentaires sur l'engagement avec les PA. À travers des projets dirigés par les communautés, la BID examine comment les connaissances des PA sur la durabilité peuvent être exploitées dans les programmes environnementaux des gouvernements. La BID travaille avec des instituts de statistiques pour améliorer la qualité des données disponibles sur les conditions des PA dans la région.

**Eva Biaudet** a présenté le rapport « Examen de la politique opérationnelle de la Banque mondiale sur les peuples autochtones et son mécanisme de participation » [document E/C.19/2013/15], très critique à l'égard des projets de la BM qui ont affecté des PA. À travers le processus d'examen, les politiques et pratiques de la BM peuvent être actualisées et rendues conformes au droit international relatifs aux droits humains, en particulier la Déclaration. À l'exception de la BAfD et de la BM, les autres BMD ont adopté la norme du consentement libre, préalable et éclairé, une garantie essentielle en cas de déplacement physique des PA. L'absence de mise en œuvre de l'OP 4.10 est source de grave préoccupation. Toute nouvelle norme doit comprendre un chapitre sur la mise en œuvre et la conformité et doit couvrir tous les instruments financiers. L'IP devrait demander au Fonds d'affectation spéciale nordique d'utiliser son influence sur les BMD.

Cédant la parole aux participants pour des questions, le membre de l'IP **Raja Devasish Roy** a noté que la BAfD et la BM se réfèrent à la consultation libre, préalable et éclairée, pas au consentement. Les politiques de la BASD et de la BM indiquent que le terme PA, tel qu'utilisé par les documents de l'ONU les plus récents et la Déclaration, se réfère à tous les noms que les gouvernements choisissent pour identifier les PA dans leurs pays. Dans le cas de la BASD, dans quelle mesure les PA sont-ils à même d'influencer la relation banque-emprunteur et d'insister pour que la politique de la banque sur les PA soit mise en œuvre (aussi **Anna Naykanchina** pour la BM et la Fédération de Russie) ?

**Eva Biaudet** a déclaré que toutes les BMD sont faibles quant à la reconnaissance des droits fonciers des PA et qu'il existe des tensions et conflits concernant les projets financés par des BMD dans ce domaine. Les BMD devraient reconnaître que la terre est essentielle à la survie des PA et que les PA sont menacés d'expulsion dans le cadre d'activités financées par des BMD. La BM a-t-elle identifié les lacunes en matière de mise en œuvre des politiques, en particulier concernant les droits fonciers, et si c'est le cas, comment seront-elles comblées ?

**Dalee Sambo Dorrough** a demandé comment, dans la pratique, la BID garantit le droit au consentement libre, préalable et éclairé, et quels mécanismes existent pour que les PA participent aux processus décisionnels de la banque.

**Edward John** a averti que certaines institutions regroupent les PA dans des catégories plus générales de groupes vulnérables, et dissimulent ainsi leurs droits. De plus, certains États nient l'existence des PA ou leurs droits à la terre et aux ressources. Ces approches sont utilisées pour permettre aux entreprises et aux institutions financières internationales (IFI) de procéder au financement de projets. Il demande un engagement de la part des BMD afin d'élaborer et de respecter de nouvelles normes, fondées sur la Déclaration (aussi **Assemblée mondiale des peuples autochtones** pour toutes les normes des droits humains).

**Alvaro Esteban Pop** a noté que dans de nombreux États, les titres de propriété ou les concessions accordés pour des projets hydroélectriques ou d'extraction sont mis en application via des expulsions forcées. Quel est l'avis des BMD concernant les cas où l'application de ces lois mène à des violations des droits humains ? Combien de projets ont été réalisés dans le cadre de l'OP 4.10 ? Dans les cas où les gouvernements emprunteurs ne

reconnaissent pas l'existence des PA, comment agissent les BMD ? Comment la BID assure-t-elle les droits des PA, dans les cas où des concessions sont octroyées ou des terres achetées sur les territoires autochtones ?

**Viktorija Tuulas** a demandé si la BM prévoit d'aligner l'OP 4.10 sur les instruments internationaux des droits humains, en particulier la Déclaration (aussi **Assemblée autochtone d'Afrique, DANEMARK**).

**Bertie Xavier** a demandé si la BM entend adopter une exigence générale en matière de consentement libre, préalable et éclairé, ou uniquement pour des projets spécifiques; et comment la BM répond aux préoccupations indiquant que les consultations ne mènent pas à un soutien massif de la communauté concernée (aussi **IITC**).

Le Président du MEDPA **Wilton Littlechild**, considère que toutes les BMD devraient mettre en œuvre la norme du consentement libre, préalable et éclairé (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, OPDP**); et s'assurer que toutes les entreprises respectent les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris la prise en compte spécifique des PA et de leurs droits.

L'**Assemblée autochtone d'Afrique** a demandé à l'IP d'évaluer les effets sur les PA d'un récent engagement financier d'un million de dollars de la BM pour la région des Grands Lacs, y compris pour des projets hydroélectriques.

L'**Assemblée autochtone d'Asie** a fait part de sa frustration face au manque d'engagement significatif de la BM avec les PA à ce jour, et a appelé à des consultations régionales avec les PA dans le cadre du processus d'examen des sauvegardes. La politique révisée devrait être cohérente avec les normes internationales sur les droits des PA et inclure des dispositions explicites sur les droits des PA aux terres, territoires et ressources, l'interdiction des réinstallations forcées ou des restrictions aux moyens de subsistance et à l'accès aux ressources, le respect des droits des PA vivant en isolement volontaire, et la reconnaissance du pastoralisme.

L'**Assemblée autochtone du Pacifique** a demandé à l'IP d'examiner de toute urgence la question de l'évasion fiscale des entreprises et la perte de revenu qui en découle pour les États, des sommes qui pourraient notamment être dépensées pour la protection des droits des PA; et d'examiner la question des réinstallations involontaires des PA lorsque la BM finance de grands projets.

**IITC** a exhorté la BM à garantir dans ses politiques la reconnaissance et le respect des traités entre les nations. Le système onusien devrait instituer un mécanisme de plainte, de règlement des conflits et de réparation pour les dommages causés aux PA par des projets liés à la BM.

**ICIP-CHT** a attiré l'attention sur des préoccupations concernant le projet de développement rural de Chittagong Hill Tracts (CHT) financé par la BASD au Bangladesh, par exemple l'inclusion d'une composante de micro-financement malgré le désaccord exprès du Conseil régional de CHT, qui représente les PA de la région.

**JOAS/CIYA/AIPP/HA** ont indiqué que les barrages de Lower Sesan 2 et Baram, financés par la Banque chinoise de développement, qui est membre du Pacte mondial, déplaceront des dizaines de milliers de PA au Cambodge et à Sarawak et causeront des dommages irréversibles en aval. La construction des barrages devrait cesser immédiatement et des projets énergétiques alternatifs à plus petite échelle devraient être développés, au travers d'un dialogue avec les PA.

En réponse, la **BM** a noté que l'OP 4.10 a été rédigée avant l'adoption de la Déclaration. Elle contient une section spécifique sur les droits fonciers des PA, qui indique que les évaluations sociales devraient accorder une attention particulière aux droits fonciers coutumiers des PA, et inclure un plan d'action pour la reconnaissance juridique de cette propriété. De nombreux PA ne connaissent pas la politique de la BM sur les PA et un travail de diffusion supplémentaire s'impose. Des panels d'experts sur le consentement libre, préalable et éclairé et sur le régime foncier et les ressources naturelles font partie du processus d'examen des sauvegardes. La BM encourage les PA et les membres de l'IP à participer à un dialogue avec ses équipes travaillant sur les sauvegardes à travers le monde, notamment au sujet de la Déclaration et de la Convention 169 de l'OIT. La BM reconnaît que le défi principal est la mise en œuvre, et note qu'il s'agit d'une responsabilité partagée avec le pays emprunteur et les bénéficiaires. En 2012, sur 228 projets, 45 ont déclenché l'OP 4.10. La direction de la BM a approuvé l'établissement d'un Conseil consultatif pour les PA et l'IP est invitée à nommer un groupe de travail à ce sujet (**Raja Devasish Roy** a exhorté à s'assurer que les représentants de ce conseil soient sélectionnés de façon transparente et démocratique).

La **BASD** a reconnu la nécessité de renforcer les processus de consultation avec les PA. Tous les projets financés par la BASD sont conformes à la politique de sauvegarde ainsi qu'aux lois sociales et environnementales du pays. Par exemple, les Philippines exigent le processus de consentement libre, préalable et éclairé. Dans d'autres pays, là où même l'existence des PA n'est parfois pas reconnue par l'État, la BASD utilise, pour identifier les PA, la définition contenue dans sa politique de sauvegarde.

La **SFI** a noté qu'il faut renforcer l'intégration de la situation et des droits collectifs des PA dans des méthodes d'évaluation plus générales des effets environnementaux et sociaux. Néanmoins, les pays ont une capacité limitée, et leurs processus d'évaluation sociale manquent de clarté et de cohérence.

Le système de sauvegarde intégré de la **BaFD** tient compte de la Déclaration et d'autres Conventions. La banque organise des consultations significatives, notamment pendant la préparation des projets. Une fois que le conseil de la banque approuve le système de sauvegarde intégré, il sera juridiquement contraignant, et tous les pays



devront respecter les dispositions sur les PA. La BAfD n'envisage actuellement pas de politique spécifique sur les PA, bien que cela ne soit pas exclu. Une étude sur les questions de développement des PA, actuellement menée, sera prise en compte pour les politiques futures de la banque.

La **BID** considère sa politique comme conforme à la Déclaration, bien que l'application doive être mieux évaluée. Son document cadre pour 2015 fournira une orientation concernant le développement avec identité menant à des initiatives proactives pour soutenir les PA. La BID utilise le consentement libre, préalable et éclairé dans les cas de réinstallations et d'activités impliquant des risques élevés pour les PA. Ses notes techniques sur les stratégies nationales abordent les questions d'attribution de titres fonciers. Dans de nombreux pays, les comités de la société civile de la banque comprennent des représentants des organisations des PA. La banque tient des réunions de dialogue annuelles avec les comités de la société civile et possède un mécanisme de consultation et de recherche. La BID souhaiterait collaborer avec d'autres banques de développement concernant la façon de rendre les standards plus rigoureux.

**Eva Biaudet** a conclu que les politiques de sauvegarde qui sont conformes à la Déclaration sont la base d'une mise en œuvre sérieuse (aussi **AIWN**). Néanmoins, des examens internes des banques indiquent de nombreuses lacunes dans la mise en œuvre. Tous les autres mécanismes de sauvegarde, comme les mécanismes contre la corruption et pour la protection de l'environnement, sont tout aussi importants pour la réalisation des droits des PA.

**Raja Devasish Roy** a conclu que malgré l'adoption de la Déclaration en 2007, les BMD n'ont pas accompli de progrès substantiels dans la réforme de leurs politiques. Bien que la BM soit la plus grande IFI et qu'elle fonctionne sur la base «un dollar, une voix», il s'agit également d'un organisme des Nations Unies et en tant que tel, l'IP souhaiterait plus de respect pour les droits des PA et la Déclaration (aussi **Eva Biaudet**).

### Rapports des institutions, programmes et fonds de l'ONU

L'**UNICEF** a réaffirmé la poursuite du partenariat du Groupe d'appui interorganisations (IASG) avec l'IP, principalement pour aider les PA à réaliser la Déclaration (**Edward John** a salué ceci). L'assemblée annuelle de 2012 [voir document E/C.19/2013/4] s'est penchée sur des approches collaboratives pour aborder les recommandations de l'IP dans les domaines d'intérêt commun, comme le renforcement des capacités, et pour utiliser efficacement les maigres ressources. L'IASG a également travaillé à un cadre d'indicateurs pour effectuer un suivi des progrès dans l'application de la Déclaration (l'**Assemblée mondiale des peuples autochtone** et **IPCCF/TF** ont exhorté à achever ce travail).

Afin d'assurer que les facteurs structurels entravant le développement humain soient abordés, la stratégie d'engagement révisée pour la société civile du **PNUD** tient compte de la nécessité d'un dialogue, d'un renforcement des capacités des PA et de leur participation à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques. En 2013, le Programme ONU-REDD a lancé ses Lignes directrices sur le consentement libre, informé et préalable (**Myrna Cunningham Kain** a exhorté à améliorer l'application de ces lignes directrices, par une étroite collaboration sur le terrain pour éviter les obstacles).

Le **FIDA** a dit que le Forum des peuples autochtones, prévu dans sa Politique relative à l'engagement aux côtés des peuples autochtones, a tenu sa première réunion générale en février 2013 (**IPCCF/TF** ont loué le FIDA à ce propos, en disant que ses mécanismes pour une participation directe et de haut niveau des PA sont un modèle de partenariat). Dans des études de cas préparatoires, les PA ont identifié les bonnes pratiques suivantes; amélioration de la planification participative grâce à la consolidation des institutions traditionnelles et des systèmes de gouvernance locaux; nouveaux moyens de subsistance et amélioration de l'accès au marché; et soutien de la participation des femmes autochtones à la prise de décisions.

En 2010, l'**Organisation pour l'alimentation et l'agriculture** (FAO) a lancé sa Politique sur les peuples autochtones et tribaux (**Myrna Cunningham Kain** a salué les efforts d'application en Amérique latine et aux Caraïbes, et a exhorté la FAO à faire de même dans d'autres régions). Sa nouvelle stratégie de partenariats avec la société civile reconnaît la vulnérabilité des PA à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, et la contribution unique de leurs systèmes agro-alimentaires et de leurs savoirs traditionnels. La FAO a également souligné l'importance pour les PA des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées en mai 2012.

Le **PNUD** a souligné que la célébration de la Journée mondiale de l'environnement 2013 se concentre sur les déchets alimentaires et inclut la présentation des moyens traditionnels de conservation de la nourriture, montrant comment l'humanité accordait autrefois à la nourriture une valeur beaucoup plus importante qu'aujourd'hui. Les déchets alimentaires drainent une quantité énorme de ressources naturelles et contribuent aux effets négatifs sur l'environnement, notamment les émissions de gaz à effet de serre, le recul de la biodiversité et le changement dans l'utilisation des sols.

Soulignant l'étude des institutions onusiennes intitulée « Rompre le silence sur la violence contre les filles, les adolescentes et les jeunes femmes autochtones; un appel à l'action », **UNFPA** a souligné les enseignements tirés

sur les approches collaboratives pour aborder la violence contre les femmes, les adolescentes et les filles autochtones (**IPCCF/TF** ont salué l'étude et ses recommandations); la collecte de données et la recherche sont essentielles pour rendre ces questions plus visibles; les processus de réflexion sur les droits humains émancipent les femmes, les adolescentes et les filles autochtones; la participation des femmes autochtones aux organes de justice locaux et traditionnels doit être promue; les organisations autochtones devraient s'appropriier pleinement des processus de consultation, et les institutions onusiennes doivent fournir un soutien technique respectueux; les accords entre les communautés de PA et les institutions étatiques doivent être respectés, au travers de processus de dialogue; les questions de la violence de genre et sexuelle contre les femmes, les adolescentes et les filles autochtones devraient être comprises dans les systèmes de rapports sur les droits humains (aussi **AIWN**). L'**OPS** a dit qu'aux Amériques, les barrières géographiques, la discrimination, le manque d'adaptation sociale et culturelle aux besoins de santé autochtones, et l'absence d'intégration de la médecine traditionnelle entravent l'accès des PA à la santé et à d'autres services nécessaires à la jouissance du niveau de santé le plus élevé possible.

**Edward John** a appelé les gouvernements et les institutions onusiennes à contribuer à promouvoir et à traduire une version de la Déclaration adaptée aux jeunes intitulée « Connaissez vos droits », préparée par des membres de l'Assemblée mondiale des jeunes autochtones.

**Myrna Cunningham Kain** a appelé à l'inclusion de membres de l'IP ou de représentants des PA dans des organes décisionnels des institutions onusiennes ainsi qu'à un dialogue accru sur les droits des PA entre les membres de l'IP et le personnel des organisations multilatérales au niveau régional.

**Bertie Xavier** a présenté l'étude sur les droits et les garanties des PA dans les projets de REDD [document E/C.19/2013/7], en définissant d'abord le processus d'intégration de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD) dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le concept REDD+ ne comprend pas seulement l'atténuation, mais aussi la conservation et la gestion durable des forêts. Pour les PA, REDD+ peut constituer un nouvel environnement politique prometteur et un accès aux ressources, si leurs droits sont reconnus et leur participation autorisée pour toutes les politiques et activités nationales REDD+. Les recommandations (soutenues par **IPCCF/TF**) sont: que les systèmes REDD+ de sauvegardes adoptent une approche fondée sur les droits intégrant la Déclaration; que les PA étendent leurs connaissances et renforcent leurs capacités pour faire progresser leurs intérêts dans les programmes nationaux REDD+ émergents; que la CCNUCC renforce la participation des PA en les reconnaissant comme des détenteurs de droits et comme une entité distincte, et en reconnaissant leurs droits à la consultation et à la participation à la prise de décisions (aussi **YP/KAH**); un respect renforcé et une surveillance indépendante des systèmes de sauvegardes; et une participation effective des PA aux processus REDD+ à travers la disponibilité de financements, des directives et des informations.

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a appelé les institutions onusiennes à amender leurs politiques et procédures afin d'en assurer la conformité à la Déclaration, en particulier au droit essentiel des PA au consentement libre, préalable et éclairé (aussi **APA/GOIP**; **YP/KAH** pour le PNUE).

L'**Assemblée des personnes autochtones handicapées** a souligné la prévalence élevée des handicaps chez les PA dans toutes les régions. Des recherches et collectes de données supplémentaires sont nécessaires de toute urgence pour surmonter l'invisibilité des personnes autochtones handicapées, qui sont confrontées à des barrières supplémentaires pour leur pleine participation, inclusion et égalité. (**Wilton Littlechild** a appelé les mécanismes autochtones de l'ONU à inclure cette assemblée récemment constituée).

Appelant l'OIT à aborder cette question, l'**Assemblée autochtone du Pacifique** a souligné que les PA subissent des violations graves des droits humains liées à des conditions de travail et d'emploi inférieures aux normes; et sont particulièrement menacés par la tendance mondiale qui veut que la technologie entraîne des licenciements.

**CAPAJ/CIE** ont dénoncé la nouvelle colonisation qui a lieu avec la mondialisation, et les effets continus de la Doctrine de la découverte en Amérique latine (aussi **CHEQANP**). Les PA demandent justice et revendiquent leur autodétermination. Les États européens doivent présenter leurs excuses pour le génocide historique des PA en Amérique latine (aussi **Nation aymara karangas/CAOI**), et arrêter de maltraiter les migrants d'Amérique latine.

**APA/GOIP** ont mis en garde contre l'octroi par le Guyana de concessions pour des activités extractives sans le consentement libre, préalable et éclairé des PA et sans bénéfices pour eux. Le régime foncier des PA n'est pas sûr parce que les ressources du sous-sol appartiennent à l'État, qui accorde la priorité aux intérêts des industries extractives. Le Guyana n'a pas l'intention d'amender la Loi amérindienne de 2006, bien qu'elle comporte une procédure d'octroi de titres et de démarcation arbitraire. Le **GUYANA** a répondu: sa Constitution protège les détenteurs de titres juridiques contre l'appropriation de leurs terres, et la Loi amérindienne est conforme à la Déclaration (aussi **TAAMOG** et le **Conseil national des Tshao du GUYANA**, objectant que cette déclaration ne reflète pas les progrès dont jouissent les PA au Guyana, grâce à l'extraction minière).

**AIWN** a dénoncé les graves violations des droits humains et la violence étatique contre les femmes autochtones: aux Philippines contre les défenseuses des terres des PA; au Bangladesh contre les **Jumma** (aussi

**PCJSS/BIPF/Kapaeng/JMF/AJC**); et en Inde centrale. La perte de terres et de ressources due aux politiques publiques et aux opérations des entreprises accroît la pauvreté des femmes autochtones et leur vulnérabilité à la violence, et érode leur influence dans la prise de décisions (aussi **PCJSS/BIPF/Kapaeng/JMF/AJC**). Les gouvernements asiatiques doivent respecter leurs obligations en matière de droits humains, de droits des femmes et la Déclaration, et cesser d'imposer une présence militaire aux PA.

**IPCCF/TF** ont clarifié qu'ils ne sont pas ouverts au marché volontaire du carbone. En effet, ils ont exhorté la CCNUCC et appelé l'IP à mieux étudier la nécessité de promouvoir des avantages non liés au carbone, qui tiennent compte des multiples fonctions des forêts, et des approches REDD+ qui ne sont pas fondées sur le marché.

**IEN/SGF/AILA/Tonatierra** ont objecté que leur insistance consistant à appeler tous les projets REDD+ à respecter la Déclaration ne peut pas être considérée comme une « opposition radicale », et ont rappelé que la Déclaration d'Anchorage lors du Sommet mondial des PA sur le changement climatique en 2009 rejetait les mécanismes fondés sur le marché, qui permettent aux entreprises multinationales de continuer à polluer les PA avec l'exploitation des combustibles fossiles au Nord, tout en menaçant les identités et les droits des PA au Sud (aussi **IITC, CIDOB**). L'étude de l'IP sur REDD+ est trompeuse. La réalité objective indique un recul des droits, de la culture et des terres pour une majorité de PA. **IEN/SGF/AILA/Tonatierra** ont dénoncé une attitude paternaliste qui consiste à penser que les PA qui rejettent REDD+ doivent être mieux informés afin d'être convaincus, au lieu d'accepter l'opinion éclairée des PA. L'IP doit mener une étude supplémentaire sur REDD+ dans tous ses aspects, basée sur ce qui arrive véritablement aux PA et à leurs forêts.

**CIDOB** a exhorté à soutenir le Mécanisme conjoint d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrée et durable des forêts, proposé par la Bolivie en 2011 et fondé sur la non-marchandisation des fonctions environnementales des forêts, la gestion durable des pratiques traditionnelles et locales liées à la forêt, et la complémentarité des droits et des devoirs concernant la gouvernance forestière, avec un accent particulier mis sur les droits des PA et ceux de la terre mère.

Le **BRESIL** effectue un suivi de toutes les propositions d'accords REDD+ pour la protection des droits des PA; et a récemment lancé une politique nationale visant à garantir la réhabilitation, la conservation, l'utilisation durable et la propriété des terres et ressources naturelles des PA.

Le **CHILI** a rendu compte de sa coopération avec des institutions onusiennes afin de renforcer les capacités pour la résolution des conflits interculturels, pour améliorer la relation entre les PA, l'État chilien et la société; et de la mesure de la réalisation des OMD pour les PA.

L'**AUSTRALIE** a attiré l'attention sur les graves effets du changement climatique sur les communautés insulaires autochtones, et a informé de son soutien aux communautés vulnérables dans le détroit de Torres pour l'adaptation aux effets attendus, notamment en effectuant une évaluation générale des risques et en développant la résilience.

Notant que plusieurs institutions onusiennes ont diminué l'attention qu'elles accordent aux PA, le **DANEMARK** a encouragé l'IP à poursuivre le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations par les institutions de l'ONU.

## Point 6 – Débat sur la conférence mondiale sur les peuples autochtones

**Myrna Cunningham Kain** a mis en évidence la réunion plénière de haut niveau de l'AG qui sera appelée Conférence mondiale sur les peuples autochtones (la Conférence mondiale) comme une occasion de continuer à garantir les normes minimum consacrées dans la Déclaration en assurant la participation pleine et effective des PA avant, pendant et après la Conférence (aussi **MEDPA, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone du Pacifique, KAMP/CPA/APIYN/IPMSDL, BOLIVIE**). Au cours des processus préparatoires, il a été réaffirmé que la Déclaration doit constituer la référence pour le document final de la Conférence mondiale (aussi **Paul Kanyinke Sena, MEDPA, Assemblée autochtone du Pacifique, Assemblée autochtone du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie, GCG, OPDP, IITC, NSWALC**). Ont également été soulignés: la nécessité de mesures globales; l'occasion pour les PA de consolider leurs processus organisationnels du niveau local au niveau international (aussi **KAMP/CPA/APIYN/IPMSDL**); les problèmes urgents causés par le modèle d'extraction des ressources naturelles, avec des effets sur les terres, les ressources naturelles et le développement autodéterminé des PA (aussi **Edward John, NCAI, APA/GOIP, CONAMAQ, AMICM; KAMP/CPA/APIYN/IPMSDL** pour les Philippines; **CHEQANP** pour le Pérou); enfin, l'importance de garantir la participation de toutes les voix autochtones à tous les niveaux, en particulier les voix des femmes, des jeunes et des anciens autochtones (aussi **MEDPA, Assemblée mondiale des jeunes autochtones/GCG, Assemblée autochtone du Pacifique, ECMIA, AMICM, KAMP/CPA/APIYN/IPMSDL, NSWALC, EL SALVADOR, PARAGUAY, CHILI, BOTSWANA, CANADA, ÉTATS-UNIS, FINLANDE, NOUVELLE-ZELANDE, AUSTRALIE**). Des données actualisées sur la situation des PA doivent être collectées dans toutes les régions, afin d'évaluer l'application de la Déclaration et de contribuer aux politiques publiques (aussi **CEPALC, ÉQUATEUR, BRESIL, CHILI**). La Conférence mondiale est très importante pour les vies des PA à travers le

monde: ses résultats doivent montrer que les PA sont les gardiens de la terre mère (aussi **BOLIVIE, BRÉSIL**), et améliorer leurs conditions de vie.

L'Ambassadeur **Luis Alfonso De Alba** du **MEXIQUE** a noté que la nomination d'un co-facilitateur des États et d'un co-facilitateur autochtone est un précédent important, qui doit être préservé pour la participation des PA au sein de l'ONU, conformément à la Déclaration (aussi **Myrna Cunningham Kain, MEDPA, Assemblées autochtones d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et de l'Arctique, GCG, Réseau des organisations de PA d'Australie, NSWALC, ÉQUATEUR, PARAGUAY, AUSTRALIE, NORVEGE**). La résolution de l'AG sur les modalités [A/RES/66/296], adoptée en septembre 2012, traite des accréditations, et l'IP est appelée à contribuer à garantir que le processus d'accréditation soit aussi ouvert et inclusif que possible (aussi **Réseau des organisations de PA d'Australie, TF, EL SALVADOR**) – c'est la première fois qu'une résolution de l'ONU ouvre un espace spécifique pour les PA. Les thèmes identifiés par les PA dans leurs processus préparatoires devront à un certain moment recevoir le soutien des États, afin de garantir leur inclusion dans le document final de la Conférence mondiale (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique, Réseau des organisations de PA d'Australie**). Les États devront également organiser des réunions préparatoires régionales, afin de faciliter la rédaction d'un document final qui soit véritablement une feuille de route pour la décennie à venir (aussi **TF, TAAMOG, PARAGUAY, FEDERATION DE RUSSIE**). Une question très cruciale sera la négociation pour ce document final: une méthode devra être définie qui permette la pleine participation des PA, fondée sur les méthodes de travail développées dans les négociations pour la Déclaration (aussi **Myrna Cunningham Kain, John Henriksen, MEDPA, NSWALC, EL SALVADOR, BOLIVIE, FINLANDE**).

**John Henriksen**, Représentant international du Parlement saami en Norvège, a noté que dans la résolution sur les modalités, le choix des thèmes avait été reporté afin d'inclure les contributions des processus préparatoires des PA (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique, GCG**). Les PA ont, de leur propre initiative, mis sur pied des mécanismes très spécifiques, y compris au niveau mondial avec le GCG (aussi **NORVEGE**) – qui ne prétend pas représenter tous les PA. Les PA ont mené des consultations régionales – les femmes et la jeunesse autochtones également au niveau mondial – et adopté des recommandations concrètes à inclure dans le document final de la Conférence mondiale. Ces contributions doivent être consolidées lors de la Conférence préparatoire autochtone mondiale d'Alta pour la Conférence mondiale, en juin 2013. L'objectif général de ce processus est de permettre aux PA de contribuer à l'élaboration d'un document final concis et orienté sur l'action pour la Conférence mondiale, conformément aux dispositions de la résolution sur les modalités (aussi **Luis Alfonso De Alba, Assemblée autochtone de l'Arctique, Réseau des organisations de PA d'Australie**). Le résultat de la Conférence préparatoire d'Alta apportera une contribution déterminante au processus de la Conférence mondiale (aussi **Myrna Cunningham Kain, BOLIVIE, NORVEGE, DANEMARK/GROENLAND, FINLANDE, MEXIQUE**).

**Wilton Littlechild, Président-Rapporteur du MEDPA**, a fait part de la consternation du MEDPA face à l'absence de référence à la relation spirituelle distincte des PA aux terres, territoires et ressources. À la Conférence mondiale, le MEDPA appellera à une réforme de la question de la participation des PA sur un pied d'égalité dans l'ensemble du système des Nations Unies (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone d'Amérique latine et des Caraïbes, NCAI, AILA, NNHRC, DANEMARK/GROENLAND**).

**Simon William M'viboudoulou** a dit que la Conférence mondiale doit contribuer à intégrer la Déclaration dans les législations nationales (aussi **Myrna Cunningham Kain, Assemblée autochtone du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie, Assemblées autochtones d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes, TF, FAIRA, NSWALC, ÉQUATEUR, AUSTRALIE, IASG**).

Le **Département de l'information des Nations Unies (UNDPI)** s'engage à promouvoir la Conférence mondiale dans tous ses services, en collaboration avec les organisations et médias des PA à travers le monde (**Myrna Cunningham Kain** a appelé à ceci).

L'**Union interparlementaire (UIP)** a dit que dans un contexte parlementaire, l'inclusion signifie d'une part qu'il y a des membres autochtones dans les parlements et les partis politiques, et que ces institutions incluent les préoccupations autochtones dans leur travail. Les parlements qui envisagent des moyens de respecter le consentement libre, préalable et éclairé des PA devraient participer aux processus de la Conférence mondiale afin de partager leurs expériences.

La **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)** a rendu compte de l'élaboration d'un document technique actualisé sur la mise en œuvre des droits des PA en Amérique latine, avec des contributions des PA de la région.

Suite à leurs réunions préparatoires respectives pour la Conférence d'Alta et en vue de son processus de consolidation, des propositions de thèmes à aborder lors de la Conférence mondiale ont été faites par des représentants de l'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** au **GCG**, l'**Assemblée mondiale des femmes autochtones**, ainsi que les **Assemblées régionales autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes**,

**d'Amérique du Nord, d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, et l'Assemblée autochtone du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie.**

Le **Groupe autochtone global de coordination pour la Conférence mondiale sur les peuples autochtones** (GCG) a appelé les fonds et institutions de l'ONU, ainsi que les États, à accorder un soutien prioritaire urgent à la participation des PA à la Conférence mondiale et à ses processus préparatoires, y compris un soutien financier (aussi **Myrna Cunningham Kain, Simon William M'viboudoulou, MEDPA, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone du Pacifique, Réseau des organisations de PA d'Australie, KAMP/CPA/APIYN/IPMSDL, NSWALC**). Après la Conférence, les États devront consulter les PA aux niveaux national, régional et international afin d'arriver à un consensus sur des recommandations (aussi **Assemblée autochtone d'Asie, NCAI, FINLANDE**).

L'**Assemblée des personnes autochtones handicapées** a exhorté à garantir que l'un de ses membres participe aux préparatifs de la Conférence mondiale.

Soulignant que la réunion plénière de haut niveau (HLPM) est une réunion à huis clos où les PA ne sont que des observateurs, l'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** s'oppose à ce qu'elle soit appelée Conférence mondiale (aussi **Assemblée autochtone d'Amérique du Nord**). Tout document final de la HLPM doit protéger et faire progresser les droits collectifs, fondamentaux et inaliénables des PA, y compris le droit à l'autodétermination, et rejeter la Doctrine de la découverte (aussi **Assemblée autochtone d'Amérique du Nord, IWA, ILI, Nation aymara karangas/CAOI**).

### **Amérique centrale et Amérique du Sud**

L'**Assemblée autochtone d'Amérique latine et des Caraïbes** a recommandé une étude sur le droit des PA à la communication conformément à la Déclaration (aussi **AMICM**); et qu'une Conférence mondiale sur les peuples autochtones à part entière soit convoquée par la suite (aussi **Assemblée autochtone d'Amérique du Nord, CAPAJ/CIE**).

Le **MEXIQUE** s'est engagé à accueillir une réunion préparatoire comme contribution à la Conférence mondiale (**Saul Vicente Vasquez** a salué ceci). Le document final de la Conférence mondiale doit être axé sur une action en vue de la réalisation concrète des droits des PA et établir des liens avec l'agenda plus général des Nations Unies (aussi **Anna Naykanchina, Saul Vicente Vasquez, Assemblées autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes et du Pacifique, TF, KAMP/CPA/APIYN/IPMSDL, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, BOLIVIE, GUYANA, NORVEGE, FEDERATION DE RUSSIE**).

**EL SALVADOR** a dit que la Conférence mondiale doit clarifier que la réalisation des droits des PA exige la pleine application de la Déclaration et de tous les instruments internationaux en matière de droits humains et de développement. Les débats de la Conférence doivent être traduits dans les six langues de l'ONU.

Le **GUYANA** a souligné les thèmes de la sécurité du régime foncier collectif pour les PA, du changement climatique et du développement durable, et de la participation autochtone aux démocraties et processus électoraux.

Le **BRESIL** a dit que la Conférence mondiale devrait contribuer à consolider les mécanismes nationaux de consultation préalable, et stimuler la création de cadres pour la participation des PA à l'élaboration des politiques nationales (aussi **PARAGUAY, CHILI**).

L'**ÉQUATEUR** a dit que la Conférence mondiale devrait analyser la contribution des PA au développement durable, à travers le modèle alternatif du « bien vivre » ou de la vie dans sa plénitude, qui requiert une attention particulière à l'harmonie avec la nature (aussi **BOLIVIE**).

La **BOLIVIE** a suggéré que la Conférence mondiale évalue la réalisation des objectifs de la Déclaration et de la deuxième décennie selon une perspective autochtone (aussi **Anna Naykanchina**); et se concentre sur la consolidation de la coopération internationale pour la résolution des problèmes auxquels les PA sont confrontés dans tous les domaines (aussi **ÉQUATEUR**).

Le **PARAGUAY** a suggéré que la Conférence mondiale examine l'élaboration de directives, en collaboration avec les PA, pour le travail des fonctionnaires publics avec les PA.

### **Amérique du Nord**

L'**Assemblée autochtone d'Amérique du Nord** a exhorté à travailler davantage pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, y compris les questions connexes de violence environnementale (aussi **PCJSS/BIPF/Kapaeng/JMF/AJC**, incluant les questions liées à la militarisation). Elle a recommandé un organe de surveillance international pour les réparations et les restitutions suite aux violations des traités.

**IITC** (soutenu par **AILA**) a réitéré sa préoccupation et sa forte opposition aux tentatives de certains États d'utiliser la Conférence mondiale pour restreindre ou redéfinir les droits consacrés comme une norme minimum par la Déclaration, ou pour limiter sa mise en œuvre (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, ILI, CAPAJ/CIE/CISA**). Les États-Unis maintiennent leur position discriminatoire selon laquelle le droit à l'autodétermination tel que reconnu par le droit international pour tous les peuples, est d'une certaine manière un

droit différent pour les PA (aussi **ILI**). L'IP doit rejeter formellement les tentatives discriminatoires des États-Unis ou de tout autre État de restreindre les droits consacrés par la Déclaration (aussi **FAIRA**).

**ILI** a rappelé que les PA ont intégré la communauté internationale au 20<sup>e</sup> siècle à cause de l'absence de réparations prévues par le droit national des États-Unis.

**NCAI** a soumis une déclaration conjointe de plus de 80 nations et organisations indiennes des États-Unis. Malgré les défauts, elles considèrent la Conférence mondiale comme une occasion importante pour l'ONU de prendre des mesures indispensables et cruciales pour promouvoir les objectifs de la Déclaration (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique**, **IITC**, **FAIRA**, **OPDP**, **KAMP/CPA/APIYN/IPMSDL**; l'**Assemblée autochtone d'Amérique du Nord** soulignant le droit des PA à l'autodétermination; l'**Assemblée autochtone d'Asie** soulignant la reconnaissance des identités et des droits des PA par des gouvernements asiatiques). La Conférence mondiale devrait recommander que l'ONU institue un nouvel organe ayant autorité pour promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration et effectuer un suivi des actions des États en termes de conformité (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**, **OPDP**, **NSWALC**, **ONAG**; **Assemblée autochtone d'Amérique du Nord** insistant sur la pleine participation des PA). Afin de mieux aborder la question de la violence à l'égard des femmes autochtones (aussi **Assemblée autochtone d'Amérique du Nord**), cette déclaration recommande une conférence de haut niveau, une attention particulière du nouvel organe de surveillance susmentionné, et la nomination d'un rapporteur spécial.

Les **ÉTATS-UNIS** ont appelé à la transparence dans la sélection des représentants des PA à la Conférence mondiale, notamment en faisant appel aux représentants élus ou directement désignés des PA; et ont réitéré leur position sur les thèmes, qui doivent être décidés par l'AG; sur un texte du Président plus long pour résumer les contributions des PA aux tables rondes; et sur un mécanisme pour soumettre des contributions à distance.

### Afrique

Afin de garantir la protection des intérêts, droits et valeurs des PA pendant la Conférence mondiale, **OPDP** a recommandé que l'AG envisage la pleine participation des États africains, en particulier des États où les PA sont confrontés à une injustice historique liée à leur terre.

### Asie et Pacifique

L'**Assemblée autochtone d'Asie** a exhorté les institutions et fonds de l'ONU à soutenir le renforcement des capacités et les activités de plaidoyer des PA pour mettre en œuvre la Déclaration; à effectuer un suivi et à documenter les préoccupations liées aux droits humains; et à promouvoir les bonnes pratiques dans la gestion durable des ressources, l'adaptation au changement climatique et le développement durable.

**TF** a appelé à désigner des agents de liaison, notamment autochtones, au sein des organes stratégiques des Nations Unies, afin de faciliter le processus avant, pendant et après la Conférence mondiale, et de s'assurer que les institutions et organes de l'ONU définissent des engagements plus précis pour mettre en œuvre la Déclaration (aussi **Myrna Cunningham Kain**, **FAIRA**, **DANEMARK/GROENLAND**).

**KAMP/CPA/APIYN/IPMSDL** ont appelé à un processus de sélection pour la participation des PA à la Conférence mondiale qui devra être dirigé par des organisations de base des PA, afin d'éviter une manipulation par les États.

L'**Assemblée autochtone du Pacifique** a dit que l'IP, le RSPA et le MEDPA sont importants pour le processus avant, pendant et après la Conférence mondiale (aussi **Assemblée autochtone d'Asie**).

Le **Réseau des organisations de PA d'Australie** a fait part de sa déception quant au manque d'engagement par les États de la région du Pacifique pour les efforts de préparation des PA (aussi **NSWALC**).

L'**AUSTRALIE** a salué l'inclusion dans la Conférence mondiale de tables rondes et de sessions plénières avec un modèle formel de participation autochtone, qui reconnaît la nature unique de la Conférence. L'Australie a encouragé les États à contribuer au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones en vue de la Conférence mondiale (aussi **EL SALVADOR**, **NORVEGE**).

### Europe, Russie et cercle polaire

L'**Assemblée autochtone du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie** a signalé les changements économiques, stratégiques et climatiques importants dans la région circumpolaire, et a appelé à un régime d'administration spécial reconnaissant le droit prioritaire des PA à l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles, et à la préservation de leurs modes de vie. Les États qui n'ont pas encore approuvé la Déclaration sont exhortés à le faire (aussi **ONAG**; **FRSCIP**, notamment pour l'Ukraine).

**FRSCIP** a dénoncé le fait que l'Ukraine ne tient aucun compte des droits des PA et de la Déclaration, aux niveaux international et national. Tout État participant à la Conférence mondiale devrait d'abord approuver officiellement la Déclaration.

La **NORVEGE** a appelé à de bons partenariats entre les PA et les États (aussi **BOTSWANA**): la participation et consultation pleines et effectives des PA lors de toutes les étapes des préparatifs et de la Conférence, y compris pour le document final, est essentielle à sa réussite (aussi **AUSTRALIE, NOUVELLE-ZELANDE**).

La **FINLANDE** a averti que la réalisation des objectifs de la Déclaration exige un travail continu et cohérent (aussi **NSWALC, PARAGUAY**), et espère que la Conférence mondiale contribuera à combler les lacunes en termes de mise en œuvre, sur la base de la non-discrimination.

Le **DANEMARK** et le **GROENLAND** ont proposé une étude de l'IP sur un potentiel mécanisme de plainte volontaire pour les revendications et les violations relatives aux droits des PA aux terres, territoires et ressources au niveau national.

### Introduction des rapports

**Edward John**, présentant l'étude sur les droits des PA et les commissions de vérité sur le continent américain [document E/C.19/2013/13], a dit que les commissions de vérité, en tant qu'organes officiels d'investigation non-judiciaire, fournissent un processus pour établir un registre officiel des violations graves des droits humains (aussi **Wilton Littlechild/TRC-Canada**), établir des responsabilités politiques et morales, et fournir des recommandations pour empêcher que ces violations ne se reproduisent (aussi **ICTJ**). Dans ce contexte, l'étude recommande d'assurer: des consultations de bonne foi avec les PA pour obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé sur les mesures les affectant; le respect des institutions représentatives des PA; que les besoins spécifiques des femmes autochtones soient satisfaits; l'adoption de méthodes de travail culturellement appropriées; et le respect de la Déclaration et de la Convention 169 de l'OIT (aussi **Wilton Littlechild** soulignant des conclusions similaires sur les mécanismes de justice transitionnelle, dans l'étude du MEDPA sur l'accès à la justice). L'étude propose des directives pour l'établissement de commissions de la vérité. Si elles sont instituées de façon adéquate, avec de solides garanties d'indépendance et la pleine participation des PA, les commissions de vérité serviront à fournir des expressions concrètes de la vérité, des mesures significatives pour la justice et les réparations, et contribueront à consolider les droits des PA et à proposer des politiques empêchant d'autres violations (aussi **Wilton Littlechild**).

**Wilton Littlechild**, également au nom de la **Commission de vérité et réconciliation du Canada** (TRC-Canada), a dit que de nombreux anciens élèves des pensionnats sont décédés, et que la Commission entend de plus en plus les enfants des survivants – ceux dont les vies représentent l'héritage de ces écoles. Elle cherche également à identifier les milliers d'enfants autochtones qui sont morts dans ces écoles ou en ont disparu. L'étude du MEDPA sur l'accès des PA à la justice demande que les processus de vérité soient associés à des efforts plus généraux de communication et d'éducation publique sur des questions importantes liées à la justice. L'étude de l'IP sur les commissions de vérité devrait inclure des informations actualisées concernant les activités de la TRC-Canada (aussi **ICTJ**), et mentionner la question de l'abus spirituel des survivants des pensionnats.

**ICTJ** a dit que le droit à la vérité est le droit inaliénable des victimes de violations graves des droits humains de connaître les circonstances des violations subies, les responsabilités qui s'y rattachent et, pour les familles des victimes, le destin de ces victimes (aussi **Edward John; AMICM/CIARENA** pour les défenseurs des droits des PA). Bien que plusieurs commissions de vérité aient interagi avec les PA, **ICTJ** a averti qu'il est nécessaire de prendre des mesures urgentes et fermes pour assurer l'inclusion adéquate des droits des PA dans les mandats des commissions de vérité (aussi **Wilton Littlechild**), en particulier celles qui seront créées sous peu à Myanmar, au Népal, en Tunisie et au Brésil (aussi **Edward John**).

Après avoir montré l'exemple au reste du monde en ayant été le premier pays dans lequel un tribunal national a rendu une condamnation pour génocide contre un ancien Chef d'État, la plus haute cour du Guatemala vient de casser cette décision (aussi **IIFW**). **AJR** considérait ce processus comme une occasion de chercher la vérité et d'examiner les causes principales de la discrimination persistante à l'égard des PA. Le gouvernement du Guatemala doit faire prévaloir la justice et jeter les bases de relations plus justes avec les PA (aussi **James Anaya**).

**Alvaro Esteban Pop**, présentant une étude sur la participation des PA aux démocraties et processus électoraux en Amérique latine, s'est concentré sur les réformes constitutionnelles engendrées par les demandes historiques des PA pour la reconnaissance de la nature multiculturelle et multilingue des sociétés au Mexique, en Équateur, au Guatemala et en Bolivie. Un défi consiste à bâtir, en partant des PA et de leurs propres mécanismes de gouvernement, des projets politiques inclusifs, menant à des réformes constitutionnelles et législatives qui incluront l'application réelle des normes internationales sur les droits des PA (aussi **PIA**), en particulier leurs droits à l'autodétermination, à la prise de décisions et au consentement libre, préalable et éclairé. Des réformes des lois électorales sont nécessaires afin d'accorder de véritables occasions de participation aux personnes, femmes et jeunes autochtones à tous les niveaux de gouvernement (aussi **AMPODEC**).

Saluant cette étude, le **Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes du PNUD** a rendu compte de ses propres programmes dans ce domaine, menés en collaboration avec des membres de l'IP et des organisations des

PA, qui se concentrent sur le renforcement des capacités des PA et des fonctionnaires, le réseautage, les mécanismes de consultation avec les PA, et la collecte de données.

La membre de l'IP **Megan Davis**, présentant l'étude sur les constitutions nationales et la Déclaration [document E/C.19/2013/18], a dit que « reconnaissance » est un terme trop général, puisqu'il peut faire référence à une forme faible de reconnaissance. L'étude recommande une forme solide de reconnaissance, conforme à la Déclaration et impliquant généralement l'inclusion de droits substantiels des PA (aussi **FAIRA, NSWALC**). Une recommandation de l'étude est que les États, comme l'Australie (aussi **NSWALC**), devraient révoquer les mesures constitutionnelles discriminatoires, et inclure dans leurs constitutions, en consultation avec les PA, des mesures de protection concernant la non-discrimination raciale.

Étant donné que la réforme constitutionnelle en Australie nécessite le soutien d'une majorité de citoyens et d'états, l'intégration d'une clause de non-discrimination raciale n'est pas garantie. **NCAFP** a appelé le gouvernement à impliquer activement ses citoyens, par l'éducation aux droits des PA. Les politiques actuelles abordant l'accès des PA à la justice ne répondent pas aux obligations internationales de l'Australie en matière de droits humains et ignorent les liens entre la justice et les déterminants sociaux, y compris la dépossession, les perturbations, l'oppression et le racisme historiques.

**ICIP-CHT/CHTCC/LL/Kapaeng/JMF** ont attiré l'attention sur le refus du Bangladesh de se référer aux PA en tant que PA.

**CIDOB** a souligné les luttes des PA menant à l'adoption de la nouvelle Constitution de Bolivie, qui intègre la Déclaration, et reconnaît l'existence précoloniale des PA et leur contrôle ancestral sur leurs territoires.

### Point 7 – Droits de l'homme

**Dalee Sambo Dorough** a indiqué que l'étude sur un protocole facultatif volontaire à la Déclaration (soutenu par **APN**) devrait être prête pour la session de 2014. Le rapport abordera la nature d'un mécanisme volontaire et sa composition, ses procédures opérationnelles et la façon d'assurer son intégrité et son efficacité, ainsi que des recommandations concernant le suivi des résultats.

**Megan Davis** a présenté l'étude sur la violence contre les femmes et les filles autochtones [document E/C.19/2013/9]. La violence contre les femmes et les filles autochtones est endémique; les raisons à cette violence sont multiples. Néanmoins, les auteurs ne doivent pas être absous. Les mesures sont les plus efficaces lorsque la communauté autochtone exerce un certain degré d'appropriation ou lorsqu'une approche fondée sur un partenariat est en place.

**Paul Kanyinke Sena** a présenté l'étude sur la situation des personnes autochtones handicapées [document E/C.19/2013/3/6]. Le rapport examine les domaines où les Autochtones handicapés souffrent de discrimination, et les problèmes spécifiques aux femmes et enfants autochtones handicapés.

L'**Assemblée des personnes autochtones handicapées** a co-présenté l'étude, qui reflète le principe adopté par les handicapés du monde entier « que rien que ce qui nous concerne ne soit fait sans nous ». Les institutions onusiennes concernées devraient impliquer les Autochtones handicapés dans leurs travaux, avec des financements adéquats.

### Point 7a – Mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

**Dalee Sambo Dorough** a dit que le principe *erga omnes* signifie que les États ont une obligation internationale de promouvoir et protéger les valeurs essentielles et les intérêts communs de tous, tel qu'indiqué pour la première fois dans une décision de la Cour internationale de Justice en 1970. La Déclaration ne crée pas de nouveaux droits et les droits qu'elle contient sont inhérents. Les États ont une obligation positive d'agir et de prendre des mesures spéciales de protection. Les PA doivent être une « préoccupation de tous les États ».

**Wilton Littlechild, Président-Rapporteur du MEDPA**, a indiqué que la dernière session du MEDPA a adopté un rapport final et des recommandations sur les cultures et les langues des PA; a approuvé son étude de suivi sur le droit de participer à la prise de décisions, notamment concernant les industries extractives, et un commentaire sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le **Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones** a noté que le Fonds a permis à environ 1 600 représentants autochtones de participer à des processus onusiens. Il soutient également la formation aux droits humains pour les bénéficiaires, notamment en partenariat avec le doCip. Il est impératif que le Fonds reçoive davantage de contributions.

Le **Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH)** a noté les références croissantes à la Déclaration et aux études du MEDPA dans la jurisprudence récente des organes des traités. Il existe de nouveaux outils, tels que le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 2013, qui



introduit un mécanisme de plainte. Le HCDH soutient les procès stratégiques engagés par les PA sur des questions foncières, et prévoit une note d'orientation sur la Déclaration.

L'**OPS-OMS** a rendu compte d'une série d'initiatives, en collaboration avec des États membres, des organismes spécialisés et des organisations de PA, pour protéger le droit des PA à la santé.

L'**Organisation internationale du travail** (OIT) a souligné les appels croissants à la ratification de la Convention 169. La Finlande et la République du Congo ont fait part de leur intention de la ratifier. La Commission d'experts de l'OIT maintient les questions des PA à son ordre du jour (**Raja Devasish Roy** l'a encouragée à approfondir ses connaissances). L'OIT encourage l'IP, les PA et d'autres parties prenantes à utiliser pleinement les organes de contrôle de l'OIT. Le Partenariat des Nations Unies pour les peuples autochtones (UNIPP) met désormais en œuvre un programme régional et six programmes nationaux (aussi **HCDH**).

**Raja Devasish Roy** a appelé à des étapes innovantes pour gérer le fait que les PA ne peuvent pas participer directement aux procédures de l'OIT sauf s'ils font partie d'une délégation, comme dans le cas des parlements **saami**.

L'**Assemblée mondiale des peuples autochtones** a recommandé qu'un tribunal autochtone (conforme à l'article 8 de la Déclaration universelle des droits de l'homme) soit institué pour garantir la protection de la terre mère, et les vies des défenseurs autochtones des droits humains. Les États devraient adopter des mesures pour garantir le gouvernement autonome des PA.

L'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** a exhorté les États à reconnaître et protéger le droit culturel des PA à l'eau, tel que consacré à l'article 25 de la Déclaration. L'IP devrait exhorter les États à promouvoir l'accès à l'eau à des fins spirituelles et cérémonielles. L'IP et les institutions onusiennes devraient soutenir un Forum mondial autochtone sur l'eau en 2014.

**FIMI** a rendu hommage aux femmes **maya** et à leur lutte contre le génocide silencieux au Guatemala (aussi **RSPA James Anaya**). L'État du Guatemala doit garantir l'intégrité des ceux témoins, du Procureur général et du Juge, et des autres parties concernées par le procès de l'ancien dictateur Efraim Rios Montt.

### Amérique centrale et Amérique du Sud

**CSUTCB** a expliqué que l'État plurinational de Bolivie est dans une période de transition et fait des progrès au fur et à mesure que l'ancien cadre colonial est démantelé.

Le **MEXIQUE** a indiqué que le tribunal électoral a consolidé le recours judiciaire *ad hoc* pour la protection des droits des citoyens, en particulier des droits des communautés autochtones. En 2012, le tribunal électoral a reconnu un système électoral mixte avec des éléments occidentaux et autochtones dans l'État d'Oaxaca. Cette décision, comme d'autres, garantit les droits des PA à l'autodétermination, au gouvernement autonome et à la consultation.

**CUBA** a réitéré que toutes les cultures ont le droit de conserver leurs pratiques traditionnelles, et a réaffirmé le droit des PA des Andes à mastiquer des feuilles de coca.

Le **GUYANA** a rendu compte des progrès concernant son projet amérindien d'attribution de titres et de démarcation 2013-2015, financé par les fonds du Guyana de REDD et d'investissements.

La **BOLIVIE** a indiqué que les PA occupent des positions gouvernementales de haut rang. En 2012, l'Assemblée législative a promulgué une loi pour garantir le consentement libre, préalable et éclairé des PA dans le territoire autochtone et parc national d'Isiboro-Sécure (TIPNIS). Entre autres avantages, la Bolivie a accordé des titres fonciers couvrant 26 millions d'hectares de terres à des communautés paysannes et autochtones, souvent sous forme de territoires communautaires.

Le **CHILI** reconnaît qu'il est un pays multiculturel. Le gouvernement s'est concentré sur la promotion de la participation, du gouvernement autonome et de l'entreprenariat des PA et sur l'amélioration des services pour les communautés autochtones. Il élabore une nouvelle norme environnementale pour des projets d'investissement sur les terres autochtones.

Le **PARAGUAY** a indiqué que son Plan national des droits humains de 2013 a pour thème transversal les questions autochtones. Le plan garantit la propriété et les terres des communautés autochtones, en respectant les droits des PA en isolement volontaire.

### Amérique du Nord

**IITC** a dénoncé le fait que la Convention sur le mercure de Minamata de 2013 utilise l'expression « communautés autochtones » et non « peuples autochtones » dans son préambule, tandis que son dispositif ne contient aucune référence (aussi **Assemblée mondiale des peuples autochtones**). L'IP doit officiellement communiquer au PNUE et aux États parties leurs obligations au titre de l'article 42 de la Déclaration. IITC a également demandé à l'IP de mener une étude sur les défenseurs autochtones des droits humains qui ont été tués ou sont en prison.

**NNHRC** a expliqué que les San Francisco Peaks sont sacrés pour les **Navajo** et d'autres PA. Les États-Unis autorisent fréquemment la profanation et l'exploitation économique des lieux sacrés des PA (aussi **NNA**). Les États-Unis doivent respecter le droit international et s'y conformer.

**APN** a indiqué que la nation **tsilhqot'in** est sur le point d'entamer une procédure historique demandant la reconnaissance de ses droits territoriaux non abolis.

**AI-Canada/AFAC/FNCFCS/NAFC/SQC/FSIN/UBCIC/COO/GCC/KAIROS/FPHRC/FAQ** ont noté que l'étude de l'IP explique clairement pourquoi les plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes doivent accorder une attention particulière à la violence contre les femmes et les filles autochtones.

**FNS/GCC/SQC/AI/APN/FSIN/COO/UBCIC/APNQL/AFAC/FAQ/NAFC/HTG/FPHRC** ont exhorté l'IP à réitérer sa recommandation que les États rejettent la Doctrine de la découverte; prennent des mesures avec les PA pour s'assurer que la doctrine ne soit pas invoquée dans la justice contemporaine, et réaffirment que le droit international des droits humains constitue une influence légitime sur l'élaboration du droit coutumier.

Tout en réitérant leur soutien à la Déclaration, les **ÉTATS-UNIS** pensent qu'un protocole facultatif ne convient pas pour les documents non-contraignants. Les États-Unis considèrent l'autodétermination consacrée par la Déclaration comme différente de l'autodétermination consacrée par le droit international. Les États-Unis ont rendu compte de leurs initiatives dans le domaine de l'accès à la justice.

### Asie et Pacifique

Dénonçant l'inefficacité du processus d'octroi de titres fonciers communautaires aux communautés autochtones du Cambodge, **CIYA/OPKC/AIPP/HA** ont appelé le gouvernement à suspendre les processus liés aux titres fonciers et à entreprendre leur révision, avec la pleine participation et prise de décisions des PA en tant que détenteurs de titres fonciers.

Le **JAPON** reconnaît le peuple **ainu** en tant que PA, et a mis en œuvre des mesures spécifiques, notamment en matière d'éducation et de promotion de la culture et des affaires ainu, et a institué un Conseil pour la promotion de la politique ainu en 2009.

L'**AUSTRALIE** et la **Commission australienne des droits humains (AHRC)** ont dit que les peuples **aborigènes et du détroit de Torres** jouissent désormais de plusieurs niveaux de contrôle sur plus de 25% des terres émergées de l'Australie. Le gouvernement exige des propositions de nouvelle législation qu'elles prouvent leur conformité aux obligations de l'Australie en matière de droits humains, y compris la Déclaration (**FAIRA** a salué ceci).

### Europe, Russie et cercle polaire

**FRSCIP/MCTP** ont constaté que l'Ukraine a rejeté la Déclaration et est responsable de violations flagrantes des droits des **Tatar de Crimée**, déportés en masse en 1944.

La **SUEDE**, également au nom du **DANEMARK/GROENLAND**, de la **FINLANDE**, de l'**ISLANDE** et de la **NORVEGE**, a dit que l'effet négatif des activités commerciales sur les PA est source de préoccupation. Les pays nordiques ont souligné l'importance de continuer à mettre l'accent sur les droits des femmes et des filles autochtones, et salué le rapport du Secrétaire général sur le droit des PA de participer à la prise de décisions.

### Point 7b – Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones

Dans le cadre du mandat du CoDH pour la promotion des droits des PA, **James Anaya, Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones (RSPA)**, a expliqué qu'il promeut les bonnes pratiques en fournissant une assistance technique aux gouvernements, en particulier quant à leur devoir de consulter les PA. Répondant aux déclarations sur des cas de violations présumées des droits humains, James Anaya a invité les représentants autochtones à lui soumettre, à tout moment et par écrit, des informations vérifiables et détaillées concernant des situations spécifiques, afin de lui permettre d'examiner ces cas avec les gouvernements. Les institutions onusiennes devraient s'assurer que la définition et l'exécution de leurs différentes activités et programmes soient conformes à la Déclaration et renforcent ses principes; un nouveau traité international ou autre instrument ne devrait jamais ébranler ces normes.

L'**OMPI** a salué la participation de l'IP à son processus d'élaboration des normes, et a réitéré les informations sur ses mécanismes pour accroître la participation effective des PA. Le **boursier autochtone 2013 de l'OMPI** a mis en exergue le processus de négociation au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, dans le cadre duquel l'OMPI invite des experts autochtones à aborder les droits des PA lors des débats du panel autochtone qui se réunit avant chaque session.

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a appelé le RSPA, l'IP et les institutions onusiennes à aborder le problème des PA qui ne sont pas reconnus en tant que tel, et qui ne sont donc pas protégés par la Déclaration. Elle a appelé tous les États à fournir des réparations conformes aux visions du monde et aux cultures des PA (aussi **ADIVIMA**); à tenir compte des systèmes de justice des PA dans la résolution des conflits internes; à éliminer les sources et les effets du trafic de drogue, d'êtres humains et d'armes et du crime organisé dans les communautés autochtones; et à appuyer les enquêtes urgentes sur le racisme dans les systèmes de justice à travers le monde (aussi **Assemblée autochtone d'Asie**; **NKC** pour les **Khoi-San**; **EL SALVADOR, UE**).

L'**Assemblée autochtone d'Amérique du Nord** a souligné que les services frontaliers interfèrent avec les familles et font subir des privations aux citoyens **haudenosaunee** en imposant la nationalité canadienne aux PA. Le Canada doit amender sa loi sur l'immigration pour la rendre conforme à la Déclaration, et reconnaître les droits inhérents des Haudenosaunee à définir leurs propres normes en matière de résidence et de citoyenneté.

L'**Assemblée autochtone d'Asie** a alerté contre le fait que les politiques anti-insurrectionnelles et de militarisation du gouvernement des Philippines causent le déplacement physique et économique des PA, et que la nouvelle loi du gouvernement du Cambodge sur l'enregistrement des terres privées engendre des menaces d'arrestation et de violence contre les PA qui exercent leur droit de partager des informations sur cette loi. L'Assemblée a exhorté le RSPA à identifier les meilleures pratiques, les lacunes et les défis liés à la mise en œuvre des instruments internationaux des droits humains.

Dans le cadre de la CDB, **RMIB** a recommandé l'intégration pleine et effective des PA en tant qu'acteurs principaux de la préservation de la biodiversité, dans le respect de leurs droits fonciers et de la promotion de leurs savoirs traditionnels.

Un membre du **Parlement autochtone du Mexique** a déploré que plus de 20 000 concessions minières aient été octroyées à des entreprises privées sur des territoires autochtones; les États doivent adopter des mécanismes de contrôle pour effectuer un suivi de la mise en œuvre des droits humains des PA (aussi **BRESIL**).

Un **député autochtone du Venezuela** membre de **PIA** a attiré l'attention sur la composante autochtone de la Constitution du Venezuela qui reconnaît les droits des PA, y compris à leurs terres et habitats.

Attirant l'attention sur la violence invisible perpétrée à Oaxaca, au Mexique, contre des défenseurs des droits humains, **AMICM/CIARENA** ont exhorté à enquêter sur la violence contre les défenseurs autochtones femmes, et à garantir que les auteurs soient punis.

Concernant la violence génocidaire associée à la construction d'un méga projet hydroélectrique au Guatemala dans les années 1980, **ADIVIMA** a dénoncé le fait que les familles des communautés autochtones affectées vivent encore dans des conditions inhumaines et dans une pauvreté extrême, bien que la BM ait conclu en 1996 que la violence et l'absence d'indemnités étaient désastreuses. Le gouvernement, la BM et la BID ferment les yeux.

**Yatama** a attiré l'attention sur les peuples **miskitu** et **mayangna** de la Réserve de biosphère de Bosawás au Nicaragua et la nécessité pour les institutions gouvernementales de protéger les PA contre l'invasion de leurs territoires par des colons. Yatama a appelé le RSPA à rendre visite aux PA **mayangna** de la Réserve de biosphère de Bosawás pour évaluer la situation, et à présenter ses recommandations pour une solution effective et une véritable autonomie pour les PA du Nicaragua (aussi le **Coordinateur résident de l'ONU au Nicaragua** concernant l'UNESCO).

**CNMCIQB-BS** a rendu compte du soutien de la Bolivie pour des projets menés par des femmes autochtones dans leurs communautés et gérés par les communautés mêmes; des universités autochtones **aymara**, **quechua** et **guaraní**; et des services de santé reproductive dans les communautés reculées.

Au sujet de la législation reconnaissant les PA **khoi-san**, **NKC** a fait part de sa préoccupation concernant le fait que la mise en œuvre, qui est actuellement un échec, doit tenir dûment compte de la structure de leadership et de gouvernance spécifique des Khoi-San de façon à ne pas les assimiler aux préoccupations plus générales des tribus dominantes. **NKC** a exhorté à une reconnaissance formelle des droits collectifs des Khoi-San en matière de terres et de patrimoine définis selon leurs territoires ancestraux, et a appelé instamment le Botswana à instituer un ministère pour traiter spécifiquement avec les Khoi-San, ministère qui devrait être dirigé par les Khoi-San.

Le **Réseau des organisations de PA d'Australie** a exhorté à obliger les États membres, dans le cadre de l'EPU, à rendre des comptes sur leur réalisation des droits des PA, en particulier concernant l'obligation des industries extractives d'obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé (aussi **RMIB**, **Parlement autochtone du Mexique**); et, avec les PA, à fournir au RSPA des études de cas sur les partenariats réussis entre les PA et des groupes non-autochtones relatifs à l'exploitation des terres. Le Réseau a salué la proposition du RSPA indiquant qu'il existe un problème fondamental dans un modèle d'extraction des ressources naturelles qui exclut les PA concernés, et a déploré que des États n'aient pas encore reconnu pleinement les droits des PA ou respecté leurs obligations de protéger tous les droits humains contre des violations par des entreprises.

Le **GUATEMALA** a noté qu'un processus analytique et législatif a été entamé pour réglementer les consultations avec les PA conformément à la Convention 169 de l'OIT (aussi **CHILI**).

**EL SALVADOR** et le **COSTA RICA** ont attiré l'attention sur leurs processus respectifs pour l'établissement de mécanismes de consultation entre leurs gouvernements et les PA.

Le **NICARAGUA** remettra bientôt aux PA des titres représentant 30% de son territoire national, et a informé de son plan d'urgence pour protéger la région centrale de la Réserve de biosphère de Bosawás, en coordination étroite avec les institutions opérant dans la réserve. **James Anaya** a salué ces étapes, tout en exhortant en même temps à l'action dans d'autres territoires autochtones du Nicaragua où les PA sont confrontés à l'invasion.

Le **BRESIL** a salué le dialogue du RSPA avec les PA concernant les règles futures sur le droit à la consultation. Tout en reconnaissant les efforts du Brésil, **James Anaya** a souligné ses recommandations sur les PA dans des zones isolées ou en isolement volontaire, et les invasions de terres, violentes et continues, par des colons non-autochtones.

Le **CHILI** a dit que huit PA du pays ont atteint un consensus sur une proposition de loi pour régler la relation entre les PA et la société en général à travers des consultations.

Reconnaissant les défis significatifs pour garantir la pleine jouissance de tous les droits par les PA **san, khoi, korana, nama** et **griqua**, l'**AFRIQUE DU SUD** a demandé au RSPA de faire part de ses réflexions concernant un protocole facultatif à la Déclaration, en comparaison avec des principes volontaires. **James Anaya** saluerait un mécanisme pour promouvoir une coopération accrue au sein du système de l'ONU et encourager les États à surmonter les obstacles à la jouissance par les PA de leurs droits au titre de la Déclaration, en particulier concernant les terres et les ressources. Les défis qui devraient être résolus sont de ne pas dupliquer les mécanismes onusiens existants; le financement; le personnel; et le fait de déterminer si un mécanisme de contrôle comporterait des caractéristiques obligatoires.

La **NOUVELLE-ZELANDE** a réaffirmé l'engagement du pays pour définir des processus de plainte qui reconnaissent le statut des **Maori** en tant que PA. La Nouvelle-Zélande a souligné que le parc national de Te Urewere sera considéré comme une entité juridique et un trésor du peuple **tuhoe**, ce qui donne aux PA les moyens d'être directement impliqués dans la conception et la fourniture de services gouvernementaux centraux dans leur zone tribale traditionnelle. Tout en saluant cette évolution positive, **James Anaya** attend avec intérêt d'entendre les points de vue maori à ce sujet, et a exhorté la Nouvelle-Zélande à agir sur la base de ses recommandations.

L'**UNION EUROPEENNE (UE)** a demandé des commentaires sur la façon dont le mandat du RSPA peut coopérer avec l'EPU et avec d'autres procédures spéciales. **James Anaya** a prôné une meilleure communication entre l'IP et le RSPA sur les violations présumées des droits humains présentées par les PA à l'IP; et la formation des participants concernant chaque mécanisme, et les différents moyens d'examiner les violations des droits humains. Les titulaires de mandats de procédures spéciales, y compris le RSPA, devraient peut-être avoir un rôle plus formel dans l'EPU, puisqu'ils traitent directement avec les gouvernements dans le cadre de leurs mandats et évaluent les informations qu'ils reçoivent directement des sources. Il a souligné l'importance de mettre les normes de la Déclaration en relation avec la réalité sur le terrain (aussi **FEDERATION DE RUSSIE**).

La **FEDERATION DE RUSSIE** a informé le RSPA du suivi de son cadre de 2009 pour le développement durable des PA du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient.

Concernant les modèles d'extraction des ressources sur lesquels les PA auraient un contrôle accru, le **DANEMARK** a demandé si cette approche peut aider à promouvoir le développement et le renforcement des capacités des PA en termes de capacités organisationnelles et de gouvernance locale, pour ce qui est de leur intégration accrue dans les industries extractives.

**James Anaya** a dit qu'il existe des modèles plus respectueux des droits des PA à travers le monde, mais qu'ils ne seront pas nécessairement appropriés pour tous les PA. Là où les industries extractives opèrent, les droits des PA sont mieux respectés lorsque les PA contrôlent la situation, ou travaillent au moins en partenariat étroit avec ceux qui la contrôlent. Lorsque les PA sont les propriétaires et les exploitants effectifs des entreprises extractives, la capacité technique est souvent fournie par des personnes qu'ils ont mandatées ou engagées. Mais de nombreux PA ne veulent pas voir ce type d'exploitation industrielle sur leurs territoires, et le RSPA a réitéré qu'il ne préconise pas ce modèle; il souligne simplement l'autodétermination et le droit des PA à choisir parmi différentes possibilités (aussi **Réseau des organisations de PA d'Australie**).

## Point 8 – Travaux futurs de l'Instance permanente

### Introduction des rapports

**Megan Davis**, en présentant le Fonds d'affectation spéciale à l'appui des questions autochtones, a mis en évidence les obstacles causés par la diminution dramatique des donations depuis 2011. Tout en remerciant les donateurs, l'IP a encouragé les États à offrir davantage de soutien (aussi **Paul Kanyinke Sena, Anna Naykanchina, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, KYWDN**). Une évaluation du programme de petites subventions du Fonds d'affectation [document E/C.19/2013/21] a conclu qu'il est une réussite du point de vue de sa portée et de sa contribution à l'élaboration des politiques et à leur mise en œuvre.

**Saul Vicente Vasquez**, en introduisant le rapport de synthèse sur les industries extractives et leurs incidences sur les PA [document E/C.19/2013/16], a rappelé que l'IP, le MEDPA et le RSPA ont tous récemment abordé la question des industries extractives et de leurs incidences sur les PA, leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. Le rapport souligne que le concept holistique de développement des PA contribue à la résolution des crises actuelles, et que le respect envers les droits des PA à leurs terres et ressources doit servir de base aux relations entre les PA, les gouvernements et les industries extractives (aussi **Edward John, CONAMAQ**). Des recommandations précises et concrètes demandent aux États de mettre en œuvre les droits des PA de manière adéquate, en particulier l'autodétermination et le consentement libre, préalable et éclairé; aux PA de rechercher de bonne foi un consensus sur les mesures proposées; et aux industries extractives d'adopter des codes de conduite juridiquement contraignants en matière de droits autochtones, sur la base des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

**Wilton Littlechild** a rappelé que le rapport de suivi du MEDPA sur le droit de participer à la prise de décisions, l'accent étant mis sur les industries extractives [document A/HRC/EMRIP/2012/2] mentionne que l'article 3 de la Déclaration, sur l'autodétermination, les articles sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que ceux sur le consentement libre, préalable et éclairé doivent se lire conjointement (aussi **CONAMAQ, Techantit**). La collaboration entre le MEDPA, l'IP et le RSPA est très importante (aussi **Saul Vicente Vasquez, James Anaya, MEXIQUE**) pour expliciter clairement les normes juridiques applicables.

**Techantit**, au nom des peuples **nahuat-pipil, kakawira, lenca** et **chorti**, a dénoncé la loi récemment adoptée par El Salvador sur les partenariats public-privé qui privilégie les intérêts des sociétés extractives plutôt que les droits des PA (aussi **CONAMAQ** pour la Bolivie).

**CONAMAQ** a averti que, malgré les déclarations du gouvernement bolivien, les PA du pays continuent à être les victimes du colonialisme perpétué par des sociétés transnationales cupides et leurs opérations d'extraction, face auxquelles les droits autochtones pèsent très peu.

**TAAMOG** et le **Conseil national des Tshao du GUYANA** ont déclaré que la Loi amérindienne autorise les communautés autochtones de Guyane à gérer les ressources minérales de leurs terres, y compris les activités minières.

Les **Haudenosaunee** ont demandé l'interdiction totale de l'hydrofracturation sur leur territoire et leurs terres traditionnels, de l'exploitation des sables bitumineux et du méthane de houille, ainsi que de la construction des pipelines Keystone XL et Northern Gateway. Ils sont consternés par le fait que le gouvernement canadien a renoncé à la protection de l'environnement en consultant peu, voire pas du tout, les PA (aussi **Edward John, WM**). **IWA** a demandé la réunion d'un groupe d'experts sur ces méthodes d'extraction et leurs incidences sur les PA.

**Saul Vicente Vasquez**, introduisant l'étude sur les industries extractives au Mexique [document E/C.19/2013/11] (accueillie avec satisfaction par le **MEXIQUE**), a souligné l'importance stratégique du secteur minier pour ce pays; les divergences constitutionnelles à cause desquelles l'existence des PA n'est pas prise en compte dans les lois de réglementation malgré la protection constitutionnelle progressiste de leurs droits; et une volonté de l'ensemble des secteurs concernés de respecter les droits des PA et d'établir des accords, tandis que la multiplication des conflits reflète le manque significatif d'actions de l'État en la matière. Le rapport contient une série de recommandations spécifiques au gouvernement mexicain, aux sociétés extractives et à la Chambre des mines du Mexique.

Le **MEXIQUE** a donné des informations sur les progrès concernant la garantie et l'application du droit des PA à être consultés en matière d'activités industrielles.

**Myrna Cunningham Kain**, introduisant l'étude sur la participation politique des femmes autochtones [document E/C.19/2013/10], a déclaré que les femmes autochtones affirment leurs demandes pour davantage de participation politique, du niveau local à international, à l'aide de stratégies concrètes. En rendant hommage à ces femmes autochtones élues à la tête de municipalités, elle a déclaré qu'elles changent l'image publique des femmes, permettant aussi aux organisations de femmes autochtones d'établir plus facilement des partenariats locaux et de gagner en influence auprès d'autres échelons de gouvernement – si elles possèdent la capacité organisationnelle pour le faire. Une tendance qu'on observe est que les organisations de femmes autochtones se regroupent dans des réseaux locaux, nationaux et internationaux, ce qui favorise les approches concertées (aussi **ECMIA, AMPODEC, AMICM, CNMCIOB-BS**). Les obstacles à la participation politique des femmes sont notamment; le manque d'engagement des chefs et des responsables politiques envers les questions relatives aux femmes; le manque de ressources financières pour pouvoir participer à la vie politique; les barrières linguistiques; les distances et les problèmes de sécurité; le manque d'accès aux nouvelles technologies de l'information; le manque de connexions et de réseaux de soutien; et le manque de connaissances sur les instruments et forums internationaux.

L'**Assemblée des personnes autochtones handicapées** a souligné que le droit des PA de choisir leurs propres systèmes politiques doit prendre en compte les personnes, y compris les femmes, handicapées, conformément à

la Déclaration et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ce qui introduit un changement de paradigme, à savoir le passage d'une approche charitable à une approche fondée sur les droits.

**AMICM** a prié instamment l'IP d'approuver les recommandations du premier Forum international sur la participation des jeunes autochtones de 2012, afin d'accroître leur pleine participation à la formulation des politiques, et d'aborder leurs questions prioritaires.

**CNMCIQB-BS** a déclaré que les femmes autochtones de Bolivie, historiquement exclues de l'État et non reconnues en tant que gardiennes des savoirs, jouissent désormais des droits de vote, à l'éducation et à la santé. Elles continuent à lutter pour établir la parité des sexes dans les gouvernements locaux.

Les actions menées par **AMPODEC** pour asseoir l'autorité des femmes autochtones au Guatemala ont permis d'accroître leur participation en tant que membres élues dans les communautés, les municipalités et les régions.

Le **Bureau de défense des femmes autochtones** du **GUATEMALA**, mandaté pour défendre et promouvoir le plein exercice des droits des femmes autochtones, a souligné que les États, les institutions onusiennes et d'autres doivent continuer à renforcer la participation politique des femmes autochtones dans leurs prises de décision respectives (aussi **AMPODEC**).

La **Commission présidentielle contre la discrimination raciale et le racisme** du **GUATEMALA** a déclaré que les États doivent être priés instamment d'examiner les ressources qu'ils consacrent aux questions autochtones, et d'évaluer si leurs actions répondent de manière efficace aux demandes des PA.

La **NOUVELLE-ZÉLANDE** a souligné l'influence politique grandissante des femmes **maories** ainsi que leur présence croissante dans les autorités politiques, gouvernantes et de gestion, y compris les positions d'autorités tribales.

**Eva Biaudet** a déclaré que l'étude sur le droit des jeunes autochtones des pays nordiques à participer aux processus décisionnels [document E/C.19/2013/8] (accueillie avec satisfaction par la **NORVÈGE**, **DANEMARK/GROENLAND**) compile les opinions des jeunes autochtones des pays nordiques sur la prise de décision, leur propre participation et influence, et les processus décisionnels des parlements autochtones de la région. Inclure les jeunes dans la prise de décision et donner à leurs opinions le poids qui leur est dû exigent souvent des changements considérables. Une recommandation énonce que les PA doivent réfléchir davantage à la participation de leurs jeunes dans les processus décisionnels courants de leurs organismes et institutions; les progrès sont possibles et les jeunes ont de bons conseils à donner.

Dans sa lutte contre les préjugés subis par les PA **saami**, la **NORVÈGE** a rendu compte d'efforts de collaboration visant à améliorer l'ensemble des compétences en enseignement sur la culture saami, à sensibiliser le public aux questions autochtones, et à contrer les préjugés subis par les Saami à l'aide de données factuelles fondamentales. Le **DANEMARK** et le **GROENLAND** ont souligné les possibilités des jeunes groenlandais de participer à la vie politique du Groenland et de sensibiliser les politiciens à leurs problèmes.

**Megan Davis**, introduisant l'étude sur les retombées de l'essor minier sur les communautés autochtones d'Australie [document E/C.19/2013/20], a souligné que, souvent, en raison des essors miniers, les pays riches en ressources minérales connaissent un recul de l'état de droit et des institutions publiques, avec un développement de poches de pauvreté extrême. En Australie, les données fiables fondées sur l'apport des PA sont insuffisantes. La durabilité future des avantages (emploi, formation, éducation, etc.) de l'essor minier dépend de la manière dont les communautés autochtones se préparent à cette transition (aussi **Réseau des organisations de PA d'Australie**), notamment en matière de retombées sociales imprévues (aussi **CHEQANP** pour le Pérou).

Le **Réseau des organisations de PA d'Australie** a demandé à l'Australie d'adopter les conclusions et les recommandations de cette étude et de garantir la mise en œuvre des principes du consentement préalable, libre et éclairé, et de l'accès et du partage des bénéfices des PA, dans le contexte des industries minières, conformément à la Déclaration et au Protocole de Nagoya. Le Réseau a souligné la conclusion de l'étude selon laquelle l'activité minière se déroule essentiellement sur les territoires autochtones.

L'**AUSTRALIE** a expliqué ses procédures législatives, qu'elle estime être cohérentes avec la Déclaration, pour des négociations de bonne foi entre les mineurs, les gouvernements et les détenteurs de titres autochtones enregistrés.

La membre de l'IP **Valmaine Toki** présentant l'étude sur la décolonisation du Pacifique [document E/C.19/2013/12] (fortement approuvée par l'**Assemblée autochtone du Pacifique**), a déclaré que la liste des territoires non autonomes de 1946 de l'Assemblée générale de l'ONU décrit les critères d'inclusion, notamment si le territoire concerné est géographiquement éloigné ou culturellement distinct du pays qui l'administre; et s'il exerce ses propres fonctions administratives, politiques ou juridiques. Le Secrétaire général a demandé l'élaboration d'approches créatives pour éradiquer le colonialisme. Les droits des PA, notamment l'autodétermination, doivent être débattus lors d'une conférence sur la région pacifique.

Dénonçant le mépris des États à l'égard de l'autodétermination de ces PA, l'**Assemblée autochtone du Pacifique** a recommandé qu'Hawaii, Rapa Nui et la Papouasie occidentale soient réinscrits sur la liste des territoires non autonomes (aussi **YP/KAH** incluant aussi Maluku, Taiwan et les PA **mapuche**). L'IP doit demander à l'OMC de garantir que l'ensemble des pratiques et des accords commerciaux respectent les droits de l'homme des PA et la Déclaration; prier instamment tous les acteurs connexes aux industries extractives

d'adopter un mécanisme ayant l'autorité de protéger les droits des PA tel que la Déclaration les mentionne; et demander aux États et aux institutions onusiennes de collaborer avec les PA pour élaborer et mettre en place une stratégie destinée à passer rapidement du système de combustibles fossiles à celui d'énergies renouvelables (aussi **IWA**).

**YP/KAH** se sont plaint que les États-Unis inscrivent de force les PA dans leurs programmes nationaux sans leur consentement.

Le **CHILI** a rapporté ses actions et ses réussites dans son dialogue avec le peuple **rapa nui** sur les revendications territoriales, la mise en place d'un nouveau système administratif pour l'île de Pâques, les questions de migration et un plan de développement pour l'île.

Réitérant leur position sur l'autodétermination des PA, les **ÉTATS-UNIS** ont considéré que la question de leur relation avec la communauté des natifs d'Hawaï et toutes les communautés tribales à l'intérieur de leurs frontières est d'ordre national.

**Raja Devasish Roy** a offert des extraits d'une prochaine étude sur des bonnes pratiques et des exemples pour résoudre les litiges et revendications foncières, en se concentrant sur les expériences de la Commission nationale des peuples autochtones aux Philippines (NCIP) et la Commission des règlements des différends fonciers de Chittagong Hill Tracts (CHT) au Bangladesh, et mettant également en évidence les défis opérationnels et les façons de résoudre grâce à des partenariats entre les PA et les gouvernements (aussi **Paul Kanyinke Sena** pour la CADHP en Afrique).

**Edward John** a déclaré qu'au Canada, le manque d'accords en matière de droits fonciers est directement imputable à la « politique de revendications globales », propose l'extinction des droits autochtones aux terres et aux ressources (aussi **WM** pour le peuple **algonquin**; **IWA** pour les revendications de l'État quant à l'exploitation des ressources extractives des territoires **haudenosaunee**). Les PA ont clairement énoncé que l'approche adéquate pour résoudre ces questions en suspens doit consister à mettre en œuvre les droits et établir une relation constructive par des négociations, basées sur la Déclaration et la jurisprudence de la Cour Suprême du Canada.

Relatant la bonne pratique du Nicaragua en matière de délimitation des territoires autochtones et de délivrance de titres de propriété, **Myrna Cunningham Kain** a déclaré que cette expérience montre que la reconnaissance des droits territoriaux nécessite de combiner les stratégies juridiques à l'échelon national et international, les stratégies destinées à renforcer les communautés autochtones et les autorités traditionnelles, et de créer des mécanismes de dialogue avec l'État.

**CHTCC/ICIP-CHT/IPDDF/LL/CADPI/FAIRA/FRSCIP/DAP** ont émis l'espoir que les amendements récemment approuvés par le Bangladesh pour mettre la Loi sur la Commission des règlements des différends fonciers de CHT en conformité avec l'Accord de 1997 de CHT reflètent les recommandations du Conseil régional de CHT en la matière (aussi **DANEMARK**). Cependant, craignant le contraire, ils ont demandé à l'IP de réitérer ses recommandations au Bangladesh sur la mise en œuvre de l'Accord de CHT (aussi **PCJSS/BIPF/Kapaeeng/JMF/AJC**).

**PCJSS/BIPF/Kapaeeng/JMF/AJC** ont demandé à l'IP d'approfondir le dialogue sur les remèdes possibles en cas de conflits armés et de militarisation, et de prier le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU d'empêcher les militaires qui ont bafoué les droits de l'homme de prendre part aux activités de maintien de la paix de l'ONU.

La NCIP est devenue aux Philippines un instrument d'accapement de terres et de violations des droits de l'homme systématiques, dans un contexte d'extraction massive des ressources, ont dénoncé **SKIPN/KAMP/NCCP/CPA**, en recommandant au gouvernement de mettre en place un organe indépendant chargé d'évaluer, avec la participation active des PA, les réalisations de cette Commission; d'enquêter sur les violations des droits de l'homme à l'encontre des PA et de poursuivre les responsables; et de retirer les forces militaires des territoires autochtones (aussi **KAMP/CPA/APIYN/IPMSDL**).

En accord avec la reconnaissance juridique des droits inhérents des PA par la Loi sur les droits des peuples autochtones de 1997, les **PHILIPPINES** ont déclaré que la NCIP, en tant qu'agence d'application de cette Loi, a récemment promulgué des directives révisées sur le consentement préalable, libre et éclairé.

Réitérant les inquiétudes émises durant l'EPU du Bangladesh quant au manque de mise en œuvre complète de l'Accord de 1997 de CHT (aussi **Assemblée autochtone d'Asie, ICIP-CHT/CHTCC/LL/Kapaeeng/JMF**), le **DANEMARK** a demandé instamment la mise en place de consultations sur des amendements à la législation forestière avec le Conseil régional de CHT (aussi **ICIP-CHT/CHTCC/LL/Kapaeeng/JMF**, dénonçant le fait que les amendements proposés octroient des pouvoirs arbitraires au Département des forêts du Bangladesh).

Le système de régime foncier du **BOTSWANA** a progressivement accru la surface de les terres coutumières, dont dépend la majorité de sa population. Sa cartographie de l'utilisation naturelle des sols sert à équilibrer la conservation des ressources naturelles et les besoins humains.

## Débat général

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a prié l'IP; de garantir que toute la documentation sur les PA est correctement traduite dans les langues officielles de l'ONU; de consacrer une réunion aux questions des PA non-reconnus; d'aborder d'urgence la question des forts taux de suicide chez les jeunes autochtones; et de veiller à ce que la mise en œuvre de ses recommandations soutiennent le droit des PA à l'autodétermination.

L'**Assemblée des personnes autochtones handicapées** a recommandé la tenue d'un débat d'une demi-journée consacrée précisément aux personnes autochtones handicapées.

Proposant des recommandations concrètes pour les travaux futurs de l'IP, l'**Assemblée autochtone de l'Arctique** a suggéré que l'IP identifie chaque année un problème spécifique qui requiert des PA et des États de trouver un accord régional concernant les droits aux terres, aux eaux, aux territoires et aux ressources naturelles.

Notant de la lassitude, **AIPP** (soutenu par **Alvaro Esteban Pop, IWA**) a averti que l'IP ne doit plus émettre de recommandations sans savoir ce qui se passe vraiment avec les précédentes (aussi **Assemblée autochtone de l'Arctique, FAIRA, Nation aymara karangas/CAOI**); et doit rechercher un engagement plus constructif avec les États. AIPP a recommandé; de deux à trois thèmes ciblés pour chaque session, choisis lors de la session précédente afin que les participants puissent s'y préparer, ainsi que des études basées sur ces thèmes définis et correspondant à des stratégies d'examen des politiques internationales (aussi **Assemblée autochtone de l'Arctique**). S'il y a moins à faire lors de chaque session, davantage de temps pourra être consacré à dialoguer de manière constructive et s'accorder sur des bases de collaboration (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone de l'Arctique, YP/KAH**).

**IWGIA** a présenté une déclaration conjointe sur la mise en œuvre de la Déclaration dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO; et attiré l'attention sur les recommandations faites par un atelier international d'experts sur cette Convention, qui s'est tenu en 2012.

En accord avec le Programme d'action de la deuxième Décennie, **UCTP** a recommandé à l'IP de demander à l'IASG et aux gouvernements d'appuyer la tenue d'une réunion consultative régionale sur la situation des PA des Caraïbes, notamment ceux des territoires non autonomes.

Afin d'avoir plus de visibilité, **AMICM** a mis l'accent sur la nécessité d'obtenir que les médias de portée mondiale traitent des questions autochtones, y compris la mise en œuvre de la Déclaration.

**ONAG** a regretté l'absence complète de consultation et de participation autochtone en Guyane française, et que la France ne participe pas aux mécanismes onusiens spécifiques aux PA afin d'aider les PA de Guyane, qui sont préoccupés par la protection de leur environnement et de leurs générations futures.

La **Nation aymara karangas**, membre de **CAOI**, a averti que tous les États doivent accomplir leur obligation de créer des organisations indépendantes chargées de garantir les consultations avec les PA et de surveiller que leur consentement préalable, libre et éclairé est obtenu dans les règles.

**CHEQANP** a demandé à l'IP de s'occuper du manque de protections concrètes du droit des PA à la spiritualité et aux lieux sacrés, et a dénoncé les actions des sociétés agro-industrielles au Pérou, qui tentent de contrôler l'agriculture par l'introduction des OGM.

**AILA** est d'accord que l'intention première des gouvernements autochtones élus et imposés est, et était, d'affaiblir les gouvernements traditionnels autochtones et de favoriser leur assimilation à l'édifice national du Canada et des États-Unis, en violation de l'autodétermination et du consentement préalable, libre et éclairé des PA (aussi **WM** pour la Première Nation de Barriere Lake au Canada).

**WM** a déploré l'absence de consultation avec les communautés du territoire non cédé appartenant à la Première Nation de Barriere Lake, ce qui a causé des dommages irrémediables à leurs sites cérémoniaux et historiques.

Dénonçant des exemples précis de violations par les États-Unis des droits des **Tohono O'odham**, des **Nnee** et d'autres PA du sud-ouest des États-Unis et du nord du Mexique, **NNA** a demandé instamment que l'IP aborde dans ses travaux futurs la pollution toxique, les violations des sites sacrés par les gouvernements et les entreprises, et la militarisation de la frontière des États-Unis au Mexique.

**NFF** a demandé que la surveillance et la responsabilité des engagements liés à la protection des PA soient renforcées.

Dénonçant l'incapacité des États-Unis et du Canada de respecter leurs propres lois en matière de protection des enfants autochtones contre les retraits inutiles, **NICWA/FNCFCS** ont demandé à l'ensemble des États de passer en revue leurs politiques et pratiques en matière de protection de l'enfance, afin de vérifier qu'elles sont en pleine conformité avec la Convention sur les droits de l'enfant et la Déclaration, dont l'article 7(2) énonce clairement que le transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre est une forme de génocide. Si les PA ne réduisent pas le nombre disproportionné de retrait et de placement d'enfants autochtones dans des foyers non-autochtones, leurs efforts pour protéger les terres et préserver les langues seront vains (aussi **Réseau des organisations de PA d'Australie**).

Le **Réseau des organisations de PA d'Australie** a recommandé à l'IP de traiter le thème des incidences sur les PA des systèmes de protection de l'enfance et de justice pénale; et d'identifier et de promouvoir des pratiques exemplaires culturellement viables pour réformer la structure de ces systèmes, renverser les tendances de



surreprésentation et détourner les PA des systèmes de justice pénale (aussi **NICWA/FNCFCS** pour le retrait des enfants autochtones). Le Réseau a demandé un meilleur recueil de données en la matière.

Concernant les travaux futurs, **FAIRA** a déploré l'excès d'intérêt personnel des membres de l'IP dans les études, le manque d'influence des délégations autochtones et le manque d'attention portée aux droits en matière de terres, ressources, environnement naturel et durabilité économique (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**), et a demandé instamment à ECOSOC de s'impliquer dans les questions autochtones.

**AaidS** a attiré l'attention sur le besoin du peuple **assyrien** d'Iraq d'être inclus dans les OMD de 2015, afin de garantir sa survie et de l'aider à préserver sa langue et sa culture.

**YM** a demandé que l'IP promeuve une journée et une année internationales de la médecine traditionnelle.

**Dalee Sambo Dorough** a averti que le Canada s'apprête à présenter, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ses conclusions sur ce qu'il considère comme son territoire arctique. Cependant, il y a eu un manque alarmant de consultation, en violation de l'article 18 de la Déclaration, avec les **Inuit** et le Canada doit y remédier. Les traités internationaux juridiquement contraignants, comme la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, mis en place avant l'adoption de la Déclaration, doivent désormais être réexaminés et réformés, surtout lorsque les droits autochtones et ces traités se recoupent.

### Table-ronde sur le programme de développement pour l'après-2015

Considérant le défi de faire figurer les préoccupations des PA dans le programme de développement pour l'après-2015, **Myrna Cunningham Kain** a informé que les meilleurs résultats des OMD ont été atteints lorsque les PA, y compris les femmes, participent aux projets dès leur lancement; lorsque les structures organisationnelles propres aux PA sont respectées; et lorsque les projets prennent en compte des éléments de renforcement des capacités et de communication (aussi **Alvaro Esteban Pop**). Il s'agit d'une bonne base pour le processus du programme pour l'après-2015, associée aux priorités claires des PA, notamment leur reconnaissance nationale et internationale en tant que peuples distincts avec des identités différentes (aussi les oratrices **Patricia Espinosa, Joan Carling**); le respect de leurs droits collectifs sur les ressources des terres et naturelles (aussi les orateurs **Carsten Staur, Amina Mohammed, Joan Carling, OPS-OMS**); la promotion des politiques interculturelles relatives à la santé et l'éducation; l'attention portée aux femmes, aux enfants et aux personnes autochtones handicapées (aussi **Assemblée mondiale des peuples autochtones, Assemblée des personnes autochtones handicapées**); la reconnaissance de la culture en tant que quatrième pilier du développement et la prise en compte de la vision du monde des PA afférente au développement (aussi **Joan Carling, Edward John, Assemblée autochtone du Pacifique, IITC, PAGTP-2013**); l'application du droit des PA au consentement préalable, libre et éclairé sur tous les thèmes qui les concernent; la création de partenariats de développement avec les PA (aussi **Anna Naykanchina**), et la ventilation des données statistiques qui prennent précisément en compte les perspectives et les éléments culturels des PA (aussi les orateurs **Daniela Bas, Nikhil Seth**). Il est utile que, dans les débats, les PA soient considérés non pas comme un groupe marginalisé, mais comme un groupe distinct (aussi **Patricia Espinosa, Dalee Sambo Dorough**). Les PA ont réaffirmé que les principes de la Déclaration, surtout le consentement libre, préalable et éclairé, doivent servir de référence aux discussions sur le programme pour l'après-2015 (aussi **Patricia Espinosa, Carsten Staur, Daniela Bas, Nikhil Seth, Joan Carling, Amina Mohammed, OPS-OMS**) et que les nouveaux objectifs doivent également être exprimés dans les contextes nationaux. Les mécanismes actuels qui garantissent la participation autochtone au système de l'ONU doivent être renforcés (aussi **Carsten Staur, OPS-OMS**); et la fin de la discrimination doit être un thème transversal dans l'ensemble des discussions sur le programme pour l'après-2015 (aussi **Amina Mohammed, Nikhil Seth, Alvaro Esteban Pop, Groupe parlementaire vénézuélien de PIA**).

L'Ambassadrice **Patricia Espinosa, membre du Groupe de personnalités de haut-niveau du Secrétaire général chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015**, a déclaré que l'approche des droits de l'homme dans le processus du programme pour l'après 2015 doit être poursuivie durant toute la mise en œuvre, qui devra être effectuée non seulement par les gouvernements, mais également par l'ensemble des acteurs (aussi **Nikhil Seth, Joan Carling, OPS-OMS**).

**Amina Mohammed, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après 2015**, a déclaré qu'au lieu de rechercher un autre arrangement normatif, le processus du programme pour l'après-2015 doit débattre de ce que « tous dans le même bateau » signifie vraiment pour chaque partie (aussi **Nikhil Seth**).

L'Ambassadeur du **DANEMARK Carsten Staur** a attiré l'attention sur le rôle que l'IP doit jouer pour garantir la coordination et la cohérence entre les différents processus qui se recoupent et sont d'une importance cruciale pour les PA, surtout la Conférence mondiale et le programme de développement pour l'après-2015 (aussi **Myrna Cunningham Kain, Joan Carling, Simon William M'viboudoulou**); le nouveau cadre de travail doit être basé sur une vision commune selon laquelle l'extrême pauvreté doit être éradiquée et le développement durable

encouragé, tout en comblant les lacunes des OMD actuels (aussi **Patricia Espinosa, Amina Mohammed, Nikhil Seth, OPS-OMS, CSUTCB**).

**Daniela Bas, Directrice de la Division des politiques sociales et du développement social de l'ONU**, a mis en évidence le partenariat mondial pour le développement (OMD 8), en soulignant le rôle que l'IP doit jouer pour s'assurer d'urgence qu'il ne sera pas omis dans le programme pour l'après-2015. Elle a demandé instamment que le débat sur les synergies entre les dimensions sociales, économiques et environnementales soit élargi (aussi **Nikhil Seth, Groupe parlementaire vénézuélien de PIA**).

**Nikhil Seth, Directeur de la Division du développement durable de l'ONU**, a souligné le fait qu'une réévaluation fondamentale du développement est nécessaire, en allant bien au-delà des débats de politique générale, pour se concentrer sur la mise en œuvre et le changement de la vie des individus. Il a souligné que les PA peuvent grandement contribuer au développement durable grâce à leurs savoirs traditionnels et leurs expériences uniques dans la gestion des écosystèmes (aussi **Alvaro Esteban Pop, IPMSDL/APIYN/CPA/KAMP/MOSOP/LL, Joan Carling, OPS-OMS, Secrétaire général adjoint Wu Hongbo**).

Soulignant la différence entre les OMD et le concept autochtone de pauvreté, **Joan Carling, Secrétaire générale d'AIPP**, a déclaré que le développement des PA ne concerne pas uniquement la richesse matérielle et économique. L'accès des PA aux services nécessite que leurs situations spécifiques soient prises en compte dans les structures (aussi **OPS-OMS**); ainsi, l'accès à l'éducation signifie que les programmes scolaires doivent inclure les langues et les cultures autochtones; l'accès aux soins de santé signifie que ces services doivent être culturellement pertinents. Elle a demandé la tenue d'un séminaire d'experts sur le développement durable en lien avec la culture, la souveraineté alimentaire, l'industrie extractive et des questions connexes.

**Dalee Sambo Dorough** a suggéré que le concept de « développement durable » soit plutôt nommé « développement durable et équitable », pour s'assurer que les inégalités sont abordées (aussi **Carsten Staur**). Elle a demandé au monde en développement de faire pression sur les pays développés du Nord pour qu'ils examinent leurs propres territoires et que les priorités des PA soient leur préoccupation première (aussi **Patricia Espinosa**).

**Edward John** a demandé instamment que le programme pour l'après-2015 garantisse que les PA des pays développés soient pris en compte et reçoivent un appui des États et des institutions onusiennes (aussi **Dalee Sambo Dorough, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone d'Amérique du Nord; ONAG** pour la Guyane française; le **CHILI** pour les pays à revenu intermédiaire).

Malgré les progrès juridiques et constitutionnels sur le multiculturalisme au Guatemala, **Alvaro Esteban Pop** a rapporté avec consternation et inquiétude les préoccupations des PA **maya, garifuna** et **xinka** au sujet de la justice, avec des dirigeants autochtones attaqués dans des procès judiciaires, l'augmentation de la militarisation en réponse aux manifestations pacifiques et la criminalisation de l'opposition autochtone aux projets d'exploitation des ressources.

Comme la santé et le développement sont étroitement liés dans le programme de développement pour l'après-2015, **OPS-OMS** a demandé de porter une plus grande attention aux déterminants sociaux, culturels, environnementaux, économiques et politiques de la santé, et a souligné que, même si l'universalité est un élément essentiel du développement durable, ce principe doit reconnaître la diversité des identités, y compris celles des PA.

**NRDDB** a déclaré que les PA du monde entier font face aux mêmes défis posés par les programmes et projets de développement, et ce souvent dû au fait que les gouvernements ne parviennent pas à interagir avec les PA (aussi **GUYANA**). Pour atteindre les OMD avant 2015, des consultations continues sont nécessaires entre les membres de l'IP, les gouvernements, les PA et les autres parties prenantes.

**CSUTCB** a déclaré que les discussions sur les objectifs de développement durable doivent entraîner un changement radical de la vision du développement, et tendre vers une approche holistique de recherche d'harmonie, de solidarité et de complémentarité entre les êtres vivants et la nature, afin d'atteindre le « bien vivre », une approche basée sur les obligations et les droits, et dont le but est d'atteindre la plénitude de l'existence (aussi **CONAMAQ, CAPAJ/CIE**).

**IITC** a déclaré que les éléments fondamentaux du développement durable des PA sont; la culture en tant que dimension essentielle, le plein exercice de leurs droits et le renforcement des diverses économies locales et de la gestion territoriale. L'IP doit soutenir le groupe de travail autochtone mondial sur les objectifs du programme de développement pour l'après-2015 (aussi **Nikhil Seth, Joan Carling, Assemblée autochtone d'Afrique**) et changer son nom pour Instance permanente sur les peuples autochtones (aussi **Assemblée autochtone d'Amérique du Nord**).

**IPMSDL/APIYN/CPA/KAMP/MOSOP/LL** ont souligné que malgré plus de 70 ans de pratique d'aide au développement, le bien-être et les conditions de vie des PA dans le monde ne se sont pas améliorés; les PA

restent invisibles dans la structure mondiale de l'aide au développement. Ils ont prié les pays donateurs et les organismes d'aide d'intégrer les PA au discours actuel sur l'aide au développement.

La **FÉDÉRATION DE RUSSIE** a attiré l'attention sur le projet « Mémoire électronique de l'Arctique » du Conseil de l'Arctique, dont l'objectif est de créer une bibliothèque sur Internet qui regroupe l'ensemble des sources disponibles sur l'histoire du Nord du point de vue du développement et des cultures autochtones.

Dans ses remarques finales, l'Ambassadrice **Patricia Espinosa** a souligné la complexité et la vaste portée l'agenda du développement.

### Ordre du jour provisoire pour la 13<sup>e</sup> session

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Thème spécial: « Principes de bonne gouvernance conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (articles 3 à 6 et 46) ».
4. Droits de l'homme:
  - (a) mise en application de la Déclaration
  - (b) dialogue avec le RSPA
5. Débat sur l'Asie
6. Débat sur la Conférence mondiale sur les peuples autochtones
7. Priorités et thèmes actuels et suite à donner:
  - (a) Enfants autochtones;
  - (b) Jeunes autochtones;
  - (c) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones;
  - (d) Programme de développement pour l'après-2015.
8. Dialogue général avec les organismes et fonds des Nations Unies
9. Travaux futurs de l'IP, notamment les nouvelles questions
10. Projet d'ordre du jour de la 14<sup>e</sup> session de l'IP
11. Adoption du rapport de l'IP sur sa 13<sup>e</sup> session

### Cérémonie de clôture

Comme tous les représentants autochtones ont demandé l'aide de leurs ancêtres pour la préparation de cette session, **Myrna Cunningham Kain** a conclu que leur démarche doit nous rappeler que, lorsqu'ils prennent des décisions avec les gouvernements et les institutions onusiennes, les représentants autochtones n'agissent pas seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs peuples.

**Kenneth Deer**, de la **Nation mohawk**, a rappelé l'incantation de remerciement que **Tadodaho Sid Hill** effectue chaque année à l'ouverture et a déclaré que la terre, les vents et les éclairs, la lune et les étoiles, et même le soleil, sont tous des présents du Créateur, qui a également enseigné comment délibérer; au début de la session, les participants doivent se défaire de leurs personnalités et leurs préjugés, pour ne garder qu'un bon esprit; ils doivent uniquement utiliser la raison et la logique pour prendre des décisions et, même s'il s'agit de peuples et de régions différentes, avec des langages et des priorités différentes, ils doivent laisser de côté ces différences pour s'unir en un esprit, une décision, un rapport. Il a prié les participants de rentrer chez eux nourris de ces bons sentiments et ces bonnes paroles, et d'essayer de comprendre la signification de leur place sur la terre.

**Jan Eliasson, Secrétaire général adjoint des Nations Unies**, a souligné que la Charte des Nations Unies commence par « Nous, peuples... », et a déclaré que les Objectifs de développement durable du programme de développement pour l'après-2015 sont une occasion unique pour les États membres d'intégrer les droits, les perspectives et les besoins des PA.

Dans ses remarques finales, le président de l'IP **Paul Kanyinke Sena** a attiré l'attention sur le soutien politique accru de l'Afrique à la Déclaration et la Convention 169 de l'OIT, et a exprimé ses inquiétudes face à la négation persistante des droits des PA aux terres, territoires et ressources sur le continent africain. Il a réitéré l'appel des PA pour que les institutions financières reconnaissent leurs droits à leurs terres, et refusent d'appuyer tout projet sans leur consentement libre, préalable et éclairé.

**Liste des abréviations des organisations autochtones et ONG**

AaidS:	Assyian Aid Society
ADIVIMA:	Asociación para le Desarrollo Integral de las Víctimas de la Violencia en las Verapaces, Maya Achi - Guatemala
AFAC:	Association des femmes autochtones du Canada
AI:	Amnesty International
AILA:	American Indian Law Alliance
AIPP:	Asian Indigenous Peoples Pact
AIWN:	Asia Indigenous Women's Network
AJC:	American Jumma Council
AJR:	Asociación para la Justicia y Reconciliación, Guatemala
AMICM:	Alianza de Mujeres Indígenas de Centroamérica y México
AMPODEC:	Asociación de Mujeres Poqomchi para el Desarrollo Comunitario, Guatemala
APA:	Amerindian Peoples Association of Guyana
APIYN:	Asian and Pacific Indigenous Youth Network
APN:	Assemblée des Premières Nations, Canada
APNQL:	Assemblée des Premières Nations du Quebec et du Labrador
BIPF:	Bangladesh Indigenous Peoples Forum
BKC:	Botswana Khwedom Council
CADHP:	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CADPI:	Centro para la Autonomía y Desarrollo de los Pueblos Indígenas, Nicaragua
CAOI:	Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas
CAPAJ:	Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos
CEPN:	Conseil en éducation des Premières Nations
CHEQANP:	Confederación Histórica de Evangélicos Quechua Aymara y Nacionalidades del Perú
CHTCC:	Chittagong Hill Tracts Citizens Committee
CIARENA:	Conservación, Investigación y Aprovechamiento de los Recursos Naturales, México
CIDOB:	Confederación de Pueblos Indígenas de Bolivia
CIE:	Consejo Indio Exterior
CISA:	Consejo Indio de Sud América
CIYA:	Cambodia Indigenous Youth Association
CNMCIQB-BS:	Confederación Nacional de Mujeres Campesinas, Indígenas y Originarias de Bolivia – Bartolina Sisa
CONAMAQ:	Consejo Nacional de Ayllus y Markas del Qullasuyu
COO:	Chiefs of Ontario, Canada
CPA:	Cordillera Peoples' Alliance
CSUTCB:	Confederación Sindical Unica de Trabajadores Campesinos de Bolivia
DAP:	Dewan Adat Papua
ECMIA:	Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas
FAIRA:	Foundation for Aboriginal and Islander Research Action
FAQ:	Femmes Autochtones du Québec, Inc.
FIMI:	Foro Internacional de Mujeres Indígenas
FNCFCS:	Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada
FNS:	First Nations Summit, British Columbia
FPHRC:	First Peoples Human Rights Coalition
FRSCIP:	Foundation for Research and Support to the Crimean Indigenous Peoples
FSIN:	Federation of Saskatchewan Indian Nations
GCC:	Grand Conseil des Cris
GCG:	Groupe autochtone global de coordination pour la Conférence mondiale sur les peuples autochtones
GOIP:	Guyana Organisation of Indigenous Peoples
HA:	Highlanders Association, Cambodia
HC:	Haudenosaunee Confederacy
HTG:	Hul'qumi'num Treaty Group, Canada
ICC-K:	Il'laramatak Community Concerns - Kenya
ICIP-CHT:	International Council for the Indigenous Peoples of the Chittagong Hill Tracts
ICTJ:	The International Center for Transitional Justice
IEN:	Indigenous Environmental Network
IIN:	Indigenous Information Network

IITC:	International Indian Treaty Council
IIWF:	International Indigenous Women's Forum
ILI:	Indigenous Law Institute
IPACC:	Indigenous Peoples of Africa Co-ordinating Committee
IPDF:	Indigenous Peoples Development Facilitators Forum, Bangladesh
IPMSDL:	IPs' Movement for Self-Determination and Liberation
IPPCCF:	Indigenous Peoples' Partnership on Climate Change and Forests
IWA:	Indigenous World Association
IWBN:	Indigenous Women's Biodiversity Network
IWGIA:	International Work Group for Indigenous Affairs
JMF:	Jumchab Metta Foundation
JOAS:	Jaringan Orang Asal SeMalaysia
KAH:	Ke Aupuni o Hawaii
KAIROS:	Initiatives œcuméniques canadiennes pour la justice
KAMP:	Kalipunan ng mga Katutubong Mamamayan ng Pilipinas - National Alliance of IPs' Organizations in the Philippines
Kapaeeng:	Kapaeeng Foundation - Human Rights Organisation for IPs of Bangladesh
KCHS:	Kamakakuokalani Center for Hawaiian Studies, University of Hawai'i
KYWDN:	Kalagadi Youth and Women Development Network, South Africa
LL:	Land is Life
MCTP:	Mejlis of Crimean Tatar People
MOSOP:	Movement for the Survival of the Ogoni People
MPIDO:	Mainyoito Pastoralists Integrated Development Organisation
NAFC:	National Association of Friendship Centres
NCAFP:	National Congress of Australia's First Peoples
NCAI:	National Congress of American Indians
NCCP:	National Council of Churches in the Philippines
NFF:	New Future Foundation, Inc.
NICWA:	National Indian Child Welfare Association, USA
NKC:	National Khoi-San Council, South Africa
NNA:	Ndee-Nnee Alliance
NNHRC:	Office of the Navajo Nation Human Rights Commission
NRDDB:	North Rupuni District Development Board, Guyana
NSWALC:	New South Wales Aboriginal Land Council
ONAG:	Organisation des Nations Autochtones de Guyane
OPDP:	Ogiek Peoples' Development Programme
OPKC:	Organisation to Promote Kui Culture, Cambodia
PAGTP-2013:	Project Access Global Training Programme 2012
PCJSS:	Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti
PIA:	Parlamento Indígena de América
RMIB:	Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad
RUIICAY:	Red de Universidades Indígenas Interculturales y Comunitarias de Abya Yala
SGF:	Seventh Generation Fund
SKIPN:	Stop Killings of Indigenous Peoples Network, Philippines
SMPFII:	Salamanca High School Model Permanent Forum on Indigenous Issues
SQC:	Secours Quaker Canadien
TAAMOG:	Amerindian Action Movement of Guyana
Techantit:	Centro Cultural Techantit
TF:	Tebtebba Foundation
TIPHGF:	Tanzania Indigenous Pastoralists' and Hunter-Gatherers' Forum
UBCIC:	Union of British Columbia Indian Chiefs
UCTP:	United Confederation of Taino Peoples
WEP:	Women Environmental Programme, Nigeria
WM:	Wapikoni Mobile, Canada
YM:	Yurta Mira
YP:	Yamasi People

### 3. DIVERS

#### Programme de bourses du HCDH pour représentants autochtones

Le Programme de bourses du Haut Commissariat aux droits de l'homme pour représentants autochtones a pour but de donner à des PA l'occasion d'acquérir des connaissances sur le système des Nations Unies et sur ses mécanismes traitant des droits de l'homme en général et des questions autochtones en particulier, de sorte qu'ils puissent aider leurs organisations et communautés à protéger et promouvoir leurs droits. A la fin du programme, les boursiers seront capables de réaliser, dans leurs communautés et leurs organisations, des formations au sujet du droit international relatif aux droits de l'homme en général et aux droits des PA en particulier ; ils seront en mesure de diffuser l'information et les connaissances acquises durant le programme de bourses.

Le programme de bourses est accessible en **anglais, français, espagnol et russe**. Les candidats sélectionnés bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de voyage et de séjour et sont couverts par une assurance médicale de base pour la durée du programme. Le programme – dans ses quatre versions linguistiques – a lieu chaque année. En 2011, le programme de bourses a été modifié et les quatre programmes linguistiques ont été fusionnés en une seule formation (bénéficiant d'interprétation simultanée) qui a lieu pendant 4 à 5 semaines à Genève. Les dates de la formation coïncident avec les sessions du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones afin de faciliter une participation active des boursiers à ce Mécanisme.

Pour plus d'informations sur le programme, les conditions de candidature, le processus de sélection et les formulaires de candidature, veuillez visiter le site Internet ci-dessous. Toute question sur ce programme peut être adressée au Programme de bourses pour représentants autochtones (voir adresse ci-dessous).

Les délais pour le dépôt des **candidatures pour le Programme 2015** à la Section des minorités et des peuples autochtones du HCDH sont les suivants :

- programme en anglais: 26 mai 2014
- programme en espagnol: 26 mai 2014
- programme en français: 2 juin 2014
- programme en russe: 2 juin 2014

Les formulaires de candidature doivent être complétés et signés, et envoyés uniquement par fax ou par courrier postal à l'adresse ci-dessous, accompagnés **d'une lettre de recommandation officielle** de l'organisation ou de la communauté **autochtone** qui soutient le/la candidat(e).

*Contact:*

Programme de bourses pour représentants autochtones  
Section minorités et peuples autochtones  
Haut-Commissariat aux droits de l'homme  
Nations Unies  
CH-1211 Genève 10 / Suisse  
Fax: +41 22 917 9008  
Courriel: [fellowship@ohchr.org](mailto:fellowship@ohchr.org)  
Internet: <http://www2.ohchr.org/french/issues/indigenous/fellowship.htm>

#### Réunions et événements à venir pour les PA

Notre agenda de réunions et d'événements à venir pour les PA est disponible, mis à jour, sur notre site Internet à l'adresse suivante : [http://bit.ly/agenda\\_fr](http://bit.ly/agenda_fr) (ou en choisissant *Agenda* dans le menu *doCip* à l'*ONU*). Il est envoyé en version imprimée, deux fois par année, aux organisations et personnes autochtones de notre fichier d'adresses – ainsi qu'à d'autres organisations et personnes intéressées, sur demande.

**Fonds de contributions volontaires de l'ONU pour les populations autochtones**

► Pour assister à toutes les sessions du Conseil des droits de l'homme, de son Examen périodique universel, ainsi que des organes de traités entre juillet et septembre 2014, les candidatures seront acceptées **du 3 mars au 21 avril 2014**

► Pour assister à toutes les sessions du Conseil des droits de l'homme, de son Examen périodique universel, ainsi que des organes de traités entre octobre et décembre 2014, les candidatures seront acceptées **du 2 juin au 21 juillet 2014**

*Contact :*

Secrétariat du Fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

CH-1211 Genève 10 – Suisse

Emplacement des bureaux: 48 Giuseppe Motta, 1202 Genève, Suisse

Tél. : +41 22 928 9164

Courriel: [indigenousfunds@ohchr.org](mailto:indigenousfunds@ohchr.org)

*Pour de plus amples informations et les formulaires de candidature:*

<http://www.ohchr.org/FR/Issues/PAutochtones/FondsPopulationsAutochtones/Pages/Fondspopulationsautochtones.aspx>

Si vous avez des commentaires et des suggestions à propos de cet Update, n'hésitez pas à nous les transmettre:

- par courrier électronique à: [docip@docip.org](mailto:docip@docip.org) (Objet: Update)

- par courrier postal à: doCip, 106 route de Ferney, CH-1202 Genève

Merci!

**INFORMEZ-NOUS DE VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE**

Pensez à nous informer quand vous changez d'adresse de courrier électronique ou d'adresse postale, de numéro de téléphone ou de télécopieur, pour que nous puissions tenir notre carnet d'adresses à jour !

Envoyez-nous un message électronique à [docip@docip.org](mailto:docip@docip.org), objet : changement d'adresse. D'avance, merci !

**Rédaction**

David Matthey-Doret, Geneviève Herold Sifuentes, Karen Smith, Nora Wintour

**Traduction**

Virginia Alimonda, Julie Graf, Nathalie Stitzel.

La reproduction et la diffusion de l'information contenue dans l'UPDATE sont les bienvenues pour peu que la source soit citée.

Ce numéro est disponible en anglais, espagnol, français et russe.

La version en anglais, imprimée et sur [www.docip.org](http://www.docip.org), fait foi.

**Avec le soutien de:**

*Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du doCip et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.*

*Le Sámediggi (Le Parlement sámi) en Norvège*

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Avec le soutien de



AVEC LE SOUTIEN  
DE LA  
VILLE DE GENÈVE

\* \* \*

**doCip • 106, route de Ferney • 1202 Genève • SUISSE**  
**Tel: (+41) 22 740 34 33 • courrier électronique: [docip@docip.org](mailto:docip@docip.org)**  
**<http://www.docip.org>**